



# AGIR DE CONCERT ET DÉVELOPPER LES SERVICES POUR TOUTES LES FAMILLES

—



ACCESSIBILITÉ • ACCUEIL • ACTEUR • ACTION • AGILE • ANIMATION • BÉNÉFICE • BESOINS • BINÔME • CARTOGRAPHIQUE • CERCLE • CHEMINER • COMITÉ • CONCERTATION • COORDINATION • DÉVELOPPER • DIAGNOSTIC • DURÉE • ENFANCE • ENGAGEMENT • ENSEMBLE • ESPACE • FAVORISER • FEUILLE DE ROUTE • FUSION • FUTUR • GOUVERNANCE • GROUPE • HANDICAP • HOLISTIQUE • INÉGALITÉ • INFORMATION • INSERTION • JEUNESSE • KIT • LIEN • MAILLAGE • MOBILITÉ • MOYEN • NOMBRE • NOVATEUR • OBSERVER • OFFRE • PARENTALITÉ • PARTAGE • PARTENARIAT • PARTICIPATION • PILOTAGE • POLITIQUE • PRÉCARITÉ • QUALITÉ • QUOTIDIEN • REDYNAMISER • RELAIS • RELATIONS • RESSOURCES • SOCIAL • SOLIDARITÉ • SUIVI • SYSTÉMIQUE • TEMPS • TERRITOIRE • TERME • UNICITÉ • UNIR • VAGUE • VALEUR • VISION • VOULOIR • VULNÉRABLE • WEB • XYLÈME • YEUX • ZÉRO • ZONES • ZOOM



# SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
I. PRÉAMBULE	4
Le contexte	4
Les ambitions du schéma	6
L'articulation avec les plans existants	7
II. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	8
La gouvernance, le suivi et l'évaluation	8
La méthodologie d'élaboration (diagnostic d'acteurs)	9
III. LE DIAGNOSTIC DÉPARTEMENTAL (DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE)	10
Données de cadrage	11
Cartographies territoriales thématiques	17
IV. LES AXES STRATÉGIQUES	27
Axe 1 : <b>Assurer un maillage territorial équitable et pérenne des services aux familles</b>	27
Axe 2 : <b>Apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques en situation de vulnérabilité dans une logique d'insertion sociale</b>	28
Axe 3 : <b>Faciliter l'accès aux services et l'implication des publics</b>	29
Axe 4 : <b>Accompagner les professionnels dans l'amélioration continue de la qualité et la complémentarité des services</b>	30
V. LE SYSTÈME D'ÉVALUATION	32
VI. LES SIGNATAIRES	33
ANNEXE 1 : les fiches actions	34
ANNEXE 2 : le glossaire	64



# AVANT-PROPOS

Forts de la dynamique partenariale du premier Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) en 2015, les pilotes de la démarche : Etat, Caf et Conseil Départemental, en concertation avec les institutions signataires, ont souhaité aboutir à un schéma de « seconde génération » qui soit un véritable projet départemental adapté aux besoins des familles et des territoires.

Le SDSF s'adresse à toutes les familles de Haute-Saône dans leur diversité (familles biparentales, monoparentales, recomposées, concernées par la situation de handicap d'un parent ou d'un enfant, familles nombreuses, familles en situation de précarité, d'insertion, etc...).

Il vise à couvrir les besoins spécifiques des territoires et tient compte de la configuration géographique du département et de sa ruralité en prévoyant de développer, pour chaque acteur, des modalités d'intervention adaptées pour aller à la rencontre des publics.

Ce présent Schéma a pour vocation d'identifier, par-delà le cadre de référence de chacun des acteurs signataires, les actions particulières et spécifiques au département de la Haute-Saône sur le champ des services aux familles.

Pour être au plus près des parcours de vie des familles, des enfants, des jeunes au quotidien, l'élaboration du SDSF s'est appuyée sur l'expertise des acteurs de terrain.

Dans une approche résolument pragmatique, le SDSF 2022-2025 matérialise les axes de coopération et de co-construction des politiques publiques validées par le Comité de pilotage, instance de gouvernance agile au service du projet.

C'est ainsi que sont pris en compte les enjeux tels que l'inclusion de toutes les familles, de tous les enfants et une approche attentionnée des publics. La coordination des interventions départementales a également été posée.

Le périmètre du nouveau SDSF s'élargit à la thématique de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale en offrant un continuum de la petite enfance à l'âge adulte et une approche intergénérationnelle.

Nous saluons vivement l'implication de tous, partenaires, acteurs de terrain, qui contribuent à l'aboutissement de ce deuxième Schéma Départemental des Services aux Familles.

La feuille de route est tracée pour les cinq années à venir et nous savons pouvoir compter sur la mobilisation de toutes les parties prenantes pour la mise en œuvre d'actions qui feront significativement progresser l'offre de service aux familles.

Fabienne BALUSSOU  
Préfète de la Haute-Saône

Yves KRATTINGER  
Président  
du Conseil Départemental  
de la Haute-Saône

Antoine PIRES  
Président  
du Conseil d'Administration  
de la Caisse d'Allocations Familiales  
de la Haute-Saône





# I. PRÉAMBULE

## Le contexte

### Un schéma départemental des services aux familles

Le Schéma Départemental des Services aux Familles<sup>1</sup> (SDSF) est l'instrument qui permet à l'ensemble des acteurs de la politique familiale de réaliser un diagnostic partagé et un plan d'actions concerté pour développer des solutions d'accueil et des services aux familles. Le schéma vise un double objectif : **développer les services aux familles** et **réduire les inégalités territoriales et sociales**.

Elaboré en concertation avec les organismes concernés par les politiques familiales à l'échelon départemental, le schéma se fonde sur l'adhésion des différents acteurs au

déploiement d'une **stratégie territoriale** pour le développement des services. Il se destine à mieux coordonner les interventions des différents acteurs intervenant dans les politiques de services aux familles.

La gouvernance et le pilotage reposent sur un « premier cercle » d'acteurs, un triptyque Etat, Caf et Conseil Départemental. Un comité de pilotage associe les principaux partenaires, les acteurs des réseaux locaux, les ressources territoriales en fonction du diagnostic partagé et des besoins.

### Les enseignements du premier schéma

Le Schéma Départemental des Services aux Familles de la Haute-Saône est l'un des premiers signés dès 2015, il constitue en quelque sorte un schéma préfigurateur de « première génération ».

Le diagnostic territorial et les travaux de commissions thématiques - conséquents et partagés - sont alors au service de quatre orientations déclinées en objectifs stratégiques :

Réduire les inégalités territoriales (rééquilibrage territorial) ; Mieux répondre aux besoins spécifiques des familles (rééquilibrage social), Renforcer l'articulation des politiques petite enfance et la coordination des acteurs (pilotage départemental) et Améliorer l'information des familles et professionnels (promotion). Il compte dix-huit actions en matière de petite enfance et de parentalité.

---

<sup>1</sup> CIRCULAIRE N°DGCS/SD2C/2015/8 du 22 janvier 2015 relative à la mise en œuvre de schémas départementaux des services aux familles



Ce premier schéma a mobilisé plusieurs acteurs, de différentes échelles territoriales, de fonctions distinctes (élus, techniciens) qui jouent des rôles différents (décisionnels, opérationnels). Le schéma constitue un « **espace et un temps commun** » dans lequel **les acteurs se mobilisent et partagent progressivement une vision du territoire**. La plupart des acteurs saluent les dynamiques en termes de partenariat, ils soulignent deux plus-values : *l'interconnaissance et la reconnaissance* qu'il permet ; et une approche moins « compartimenté » avec l'émergence d'une culture commune de codécisions et synergies renforcées.

Le suivi et l'évaluation de ce premier plan d'actions restent en revanche perfectibles rendant l'évaluation de chaque action complexe. Il est opportun de **resserrer et rythmer la démarche**, la gouvernance, le suivi et l'évaluation, pour éviter un risque de démobilitation des partenaires et surtout de manque de lisibilité des actions. La déclinaison et l'articulation des actions du schéma dans les conventions territoriales - de la Caf, du Conseil Départemental et de L'Etat - sont à approfondir.

Le premier schéma porte des résultats, il a participé au **développement des accueils et services** aux familles en lien avec les acteurs institutionnels et les collectivités territoriales. Il a également contribué à **réduire les inégalités territoriales** par l'identification partagée et le ciblage de zones prioritaires en matière de petite enfance et de parentalité afin de

mobiliser des moyens et mailler le territoire (protocole de convergence, portage politique et déclinaison technique, etc.). Il a aussi permis de s'emparer du sujet du « **soutien à la parentalité** » et de **prolonger l'observation des conditions d'accueil** individuel ou collectif du jeune enfant (c'était le rôle de la commission départementale d'accueil du jeune enfant).

Toutefois, cette première génération de schéma a plus de difficulté à prendre en considération les besoins spécifiques, comme les situations de handicap ou de vulnérabilité sociale, dans une tension entre universalisme et ciblage. Dans une moindre mesure, la question transversale de la participation des familles dans les accueils et services reste insuffisamment traitée bien que la Caf propose des actions tel « le rendez-vous des familles ».

Le schéma concourt également à **renforcer la qualité et la professionnalisation** des accueils et services : charte de qualité des accueils éducatifs de loisirs, sessions d'analyse de la pratique professionnelle des Relais, promotion de la qualification et accompagnement à la formation. La mise en réseaux de professionnels et acteurs doit se poursuivre et se multiplier dans la seconde génération du schéma.

Enfin, le schéma est l'occasion de **renouveler les relations**, il est jugé globalement bénéfique et justifie certainement aux yeux des acteurs la poursuite de l'engagement dans cette démarche.



## Les ambitions du schéma

Ce Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) de « **deuxième génération** » pour la période 2021-2025 est fort des enseignements et de la dynamique partenariale engagés lors du précédent.

Les différents acteurs répondent immédiatement présents, ils s'inscrivent aussitôt dans un périmètre étendu, **une co-élaboration et surtout une co-mise en œuvre** des actions. **Le périmètre du schéma progresse**, il comprend désormais la petite enfance, l'enfance/jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale. Le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale 2018-2021 (SDAVS) n'est pas renouvelé, il intègre le SDSF.

Le comité de pilotage a souhaité un schéma de deuxième génération **tourné vers l'action, lisible, réactif et évaluable**. Le comité de pilotage priorise les actions dans le cadre d'une gouvernance resserrée. Pour chacune des actions, un pilote ou binôme est identifié.

Le schéma porte quatre ambitions (ou axes) qui se déclinent en objectifs stratégiques et actions pour les cinq prochaines années. Un principe transverse est posé : **porter les valeurs de la République et le principe de laïcité**.

### Les axes stratégiques :

**L'axe 1** porte l'ambition d'assurer un maillage territorial équitable et pérenne des services aux familles.

**L'axe 2** porte l'ambition d'apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques en situation de vulnérabilité dans une logique d'insertion sociale.

**L'axe 3** porte l'ambition de faciliter l'accès aux services et l'implication des publics.

**L'axe 4** porte l'ambition d'accompagner les professionnels dans l'amélioration continue de la qualité et la complémentarité des services.



## L'articulation avec les plans existants

Le Schéma Départemental des Services aux Familles s'articule avec plusieurs plans à la fois au niveau national et départemental.

L'objectif est d'assurer une vision d'ensemble et une couverture large des différents besoins, tout en évitant les risques inhérents à la superposition de différentes strates d'actions.

Ce schéma veille donc à bien s'articuler, dans une logique de complémentarité, avec tous les programmes.

Il en est ainsi pour la mise en cohérence avec :

- La Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Une attention particulière est portée à la mixité sociale, à l'inclusion des enfants, à l'insertion des parents pour limiter le déterminisme et ce, dès le plus jeune âge (crèche à vocation d'insertion professionnelle, enfant en situation de handicap, ...)
- La Stratégie nationale de soutien à la parentalité (« Dessine-moi un parent »). Une attention particulière est portée aux parents précaires, aux parents de jeunes enfants, au relais parental et au répit des familles.
- La politique familiale portée notamment par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole
- La Stratégie de prévention et de protection de l'enfance déclinée dans le schéma départemental de l'enfance et de la famille, en particulier sous l'angle des actions de soutien à la fonction parentale
- Le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale 2017-2021 dont les enjeux ont été actualisés et intégrés, sur décision du Comité de pilotage, dans le SDSF. Les structures de l'animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale) constituent un appui précieux de proximité dans la concrétisation des politiques publiques en direction des enfants, des jeunes, des familles.
- La politique de la Ville. Les actions d'inclusion numérique et de citoyenneté portées notamment par les centres sociaux.
- Les Programmes d'Actions Concertées Territoriales signés par les collectivités territoriales avec le Conseil Départemental
- Les Conventions Territoriales Globales signées par les collectivités territoriales et la Caf pour lesquelles le SDSF constitue le cadre de référence



## II. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

### La gouvernance, le suivi et l'évaluation

Un comité de pilotage stratégique, comité départemental SDSF, est installé. Le comité porte les enseignements du précédent schéma, délimite le périmètre et les axes stratégiques. Il désigne ensuite des pilotes institutionnels de commissions thématiques et de groupes de travail (groupes « en mode projet ») auxquels il confie une lettre de mission. Ces pilotes ont vocation à piloter ensuite les actions.

L'objectif de cette gouvernance resserrée est de pouvoir ajuster les actions proposées dans le SDSF aux besoins des familles et maintenir une dynamique tout au long de la période associée.

Le comité départemental du SDSF est placé sous la présidence de la Préfète de la Haute-Saône, copiloté par le Président du Conseil Départemental, et le Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales. Un coordonnateur, animateur et secrétaire, est désigné (Caf).

Le comité départemental réunit les représentants de l'Etat (Directrice académique des services de l'Education nationale, Directeur départemental des solidarités et de la protection des populations), du Conseil Départemental (Directeur départemental de la solidarité et de la santé publique), de la Caf (Directrice), de la Mutualité Sociale Agricole Bourgogne Franche-Comté (Président du Conseil d'Administration et Directeur), de l'Association départementale des Maires de France (Président), de l'Association départementale des Maires Ruraux de France (Président) et de l'Union Départementale des Associations Familiales (Président du Conseil d'Administration).

Le rôle du comité départemental est de délimiter le périmètre, de prendre connaissance du diagnostic départemental, de définir les ambitions stratégiques, de valider les objectifs stratégiques et les actions, et enfin de prendre connaissance des bilans et évaluations. Il se réunit au moins une fois par an.

Le comité départemental du SDSF décline un comité technique composé des représentants de l'Etat (représentant de Madame la Préfète), de la Caf (Directrice ou son représentant) et du Conseil Départemental (Directeur départemental des solidarités et de la protection des populations ou son représentant). Le secrétariat est assuré par le coordinateur du SDSF missionné par la Caf.

Son rôle est de préparer et suivre le diagnostic départemental, d'émettre des propositions d'évolution (orientations stratégiques, pilotage et gouvernance, actions...) et de préparer le comité stratégique. Il se réunit une fois par trimestre en fonction des besoins. Le comité technique assure la préparation, le suivi et l'évaluation du schéma. Un système d'évaluation est mis en place, chaque fiche action comporte un pilote d'action et des indicateurs d'évaluation.

Les pilotes d'action (un binôme bien souvent) proviennent de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Départemental, de l'Education nationale, de l'Etat, de Gadge (centre social association gens du voyage), de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, de Pôle emploi et de l'Union Départementale des Centres Sociaux. Le rôle du pilote est de préparer et lancer, de piloter, suivre et évaluer l'action. Le rôle du coordonnateur est de suivre l'ensemble des actions et les indicateurs d'évaluation.





## La méthodologie d'élaboration (*diagnostic d'acteurs*)

Le comité départemental du SDSF délimite le périmètre et les ambitions stratégiques, désigne des **pilotes institutionnels (onze au total)** et fixe la feuille de route.

La démarche a été la suivante.

Les pilotes des différentes institutions convient les partenaires et acteurs de terrain. Le comité de pilotage s'est accordé sur le fait qu'un juste équilibre devait être trouvé entre association des acteurs de terrain, soutenabilité des propositions et temporalité de la démarche.

Les pilotes réunissent **quatre commissions thématiques** (petite enfance, enfance/jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale) et **deux groupes de travail**, en distanciel dans le contexte sanitaire, en associant largement les acteurs locaux et parties prenantes selon les sujets. Deux groupes de travail en « modes projet » sont créés, l'un sur la création de places de crèches à vocation d'insertion professionnelle dites « crèches AVIP » piloté par Pôle Emploi et la Caf. L'autre sur la création d'un Pôle d'Appui et de Ressources Handicap haut-saônois (PARH) dont le pilotage est confié à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et la Caf.

Au total, c'est près d'une **centaine de personnes mobilisées** (et des contributions écrites) qui produisent ensemble un **diagnostic d'acteurs** aboutissant à déterminer 10 objectifs stratégiques et retenir 29 actions au service des familles.

Les pilotes institutionnels et les partenaires s'appuient sur les diagnostics territoriaux produits par chacun (diagnostics, plans, schémas, monographies, études et observations, etc.) auxquels s'adosent l'expérience et les réalités des acteurs de terrain. Le comité de pilotage s'est aussi attaché à la production de cartographies et d'analyses territoriales qui figurent dans la deuxième partie du **diagnostic territorial** (après une série de données statistiques représentatives).

Au terme de la démarche, le comité de pilotage, les pilotes de commissions et groupes, ainsi que les partenaires et acteurs, louent la qualité de la mobilisation, de la concertation et de la production. Le diagnostic d'acteurs ainsi mené permet de (re)mobiliser et renouveler les relations partenariales et de tisser de nouvelles convergences et résonances.

Toutes les actions sont répertoriées dans des **fiches actions** qui identifient le(s) pilote(s) d'action, les partenaires mobilisés, le contexte, l'objet et les détails de l'action, les territoires et les bénéficiaires concernés, ou encore les moyens et le calendrier. Une place privilégiée est donnée aux indicateurs de suivi et d'évaluation. Pour chacune des actions, un pilote ou **binôme de pilote** est identifié. Ainsi, pour plus de la moitié des actions, un copilotage par deux organisations est installé. Le détail des axes, objectifs et actions est présenté après le diagnostic territorial.



## III. LE DIAGNOSTIC DÉPARTEMENTAL (DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE)

Les premiers éléments de diagnostic territorial, en particulier la première série de données proviennent des travaux de l'INSEE et de l'ANCT-Observatoire des territoires. Les principaux éléments s'appuient sur les Recensements de la Population (RP) de 2010 (ou 2011) et de 2016 (ou 2017), soit une période de dix années propice à l'observation de tendances « lourdes ou de fond ».



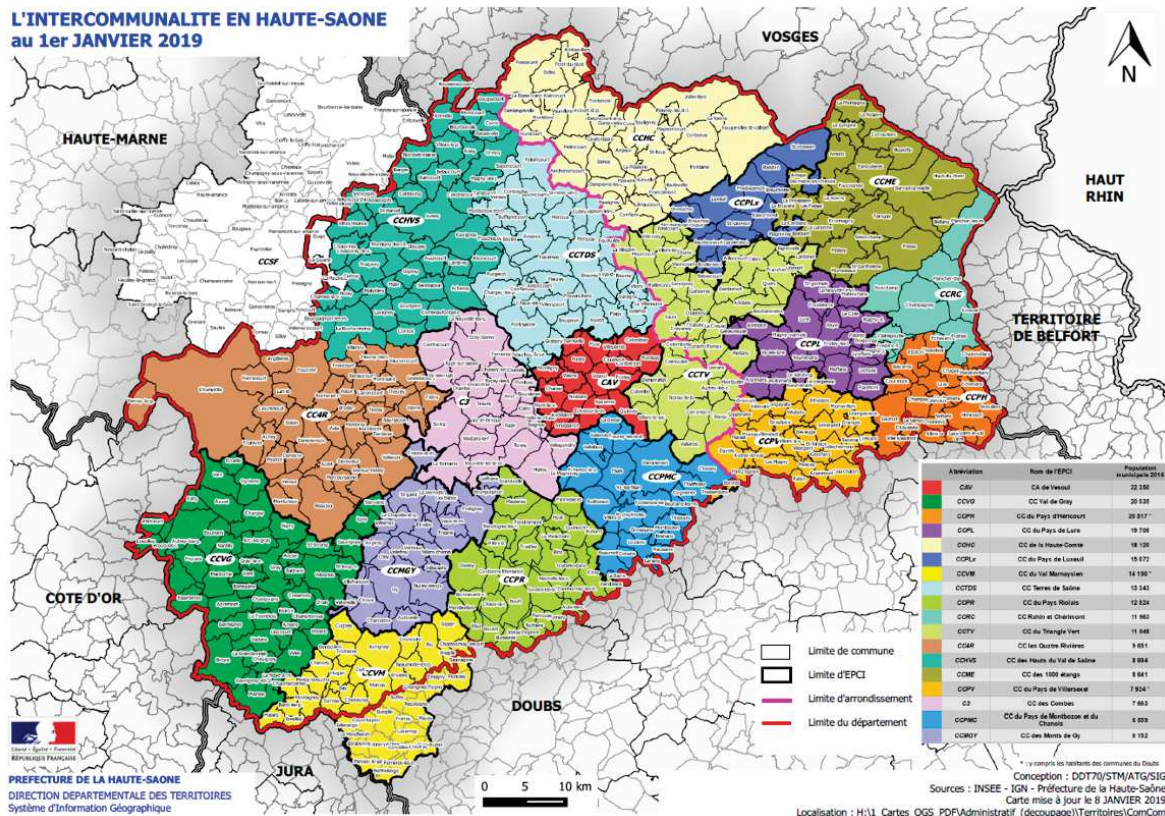
Portrait de la Haute-Saône :

<b>233 400</b> Habitants	<b>0</b> Solde naturel  <b>-0.3</b> Solde migratoire	<b>18</b> Etablissements de Coopération Intercommunale (EPCI) : - 1 Communauté d'Agglomération - 17 Communautés de communes de moins de 21 000 habitants
<b>26 620</b> Familles avec enfants	<b>34%</b> Des familles allocataires vivent sous le seuil de bas revenus	<b>6</b> Villes inférieures à 15 000 habitants
<b>14%</b> Familles monoparentales	<b>9 900</b> Bénéficiaires de la prime d'activité	<b>5</b> Communes ont un quartier politique de la ville (QPV)
<b>6 900</b> Enfants de moins de 3 ans	<b>772</b> Enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	<b>64%</b> Communes classées en zone de revitalisation rurale (ZRR)
<b>14 741</b> Enfants allocataires de 6 à 12 ans	<b>34 206</b> Jeunes de 15 à 29 ans	<b>+20%</b> Communes classées en « zone peu dense » comparativement à la situation nationale

# Données de cadrage

## L'organisation territoriale

La population de la Haute-Saône est estimée à 233 400 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (Insee). L'organisation territoriale s'appuie sur 18 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de taille modeste (EPCI : Communauté d'agglomération et Communauté de communes), 535 communes dont 341 classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR, 64% du département) et 5 Quartiers Politique de la Ville (QPV : Gray, Héricourt, Lure, Luxeuil-Les-Bains et Vesoul).

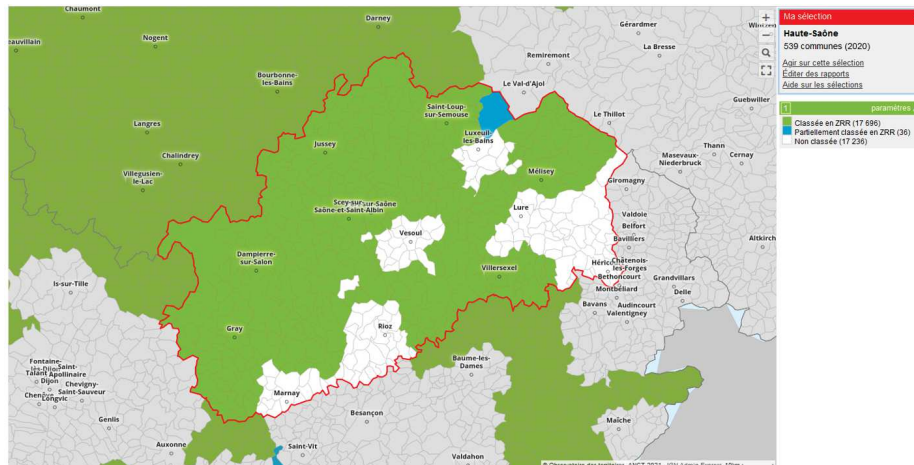




## Un département de revitalisation rurale

Le tissu est rural, peu dense à très peu dense, avec une seule agglomération centrale (32 350 habitants en 2016) et des « petites villes » inférieures à 15 ou 10 000 habitants.

Classement des communes en zone de revitalisation rurale 2018



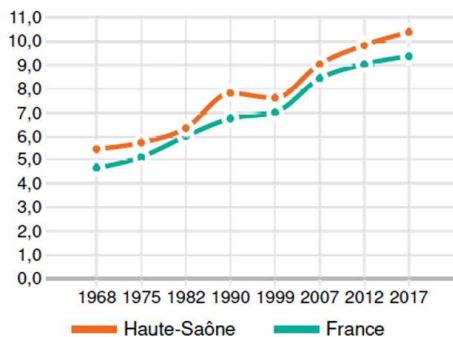
Source : rapport et portraits de territoires 2019, ANCT-Observatoire des territoires

## L'évolution de la population : disparités et attractions

L'évolution de la population est plutôt stable sur la période malgré un vieillissement et des dynamiques naturelles et migratoires légèrement négatives (RP 2017). L'âge moyen des populations ne s'éloigne pas vraiment de la moyenne nationale, de même que l'équilibre entre personnes âgées et jeunes (indice de vieillissement). Sur une période plus longue la population croît de 1968 à 2012 et elle diminue depuis 2017.

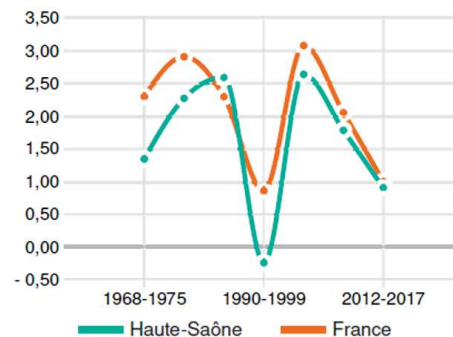
### Les personnes âgées et leur évolution

Quelle est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?



### Viellissement

Evolution des personnes âgées de 75 ans et plus

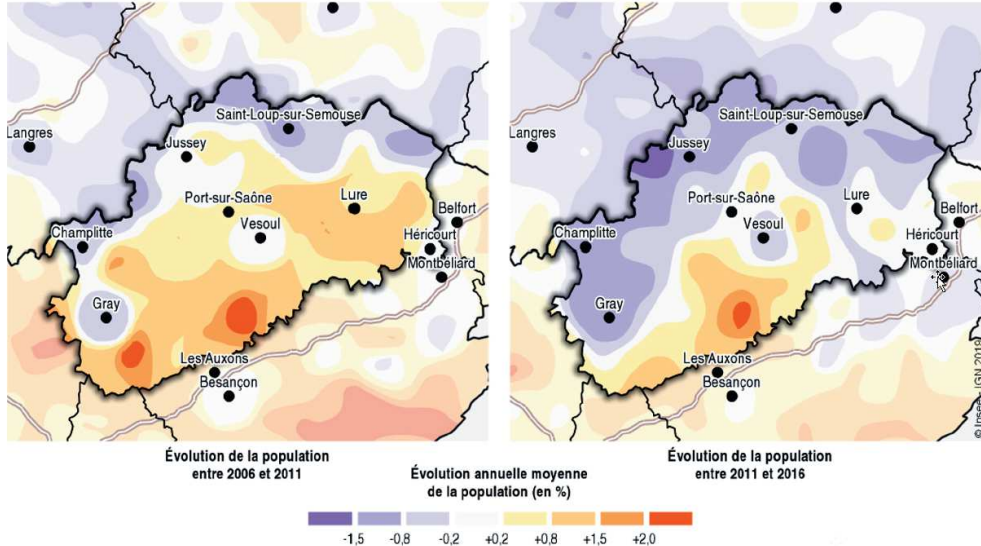


Source : rapport et portraits de territoires 2019, ANCT-Observatoire des territoires



Ces évolutions cachent toutefois des disparités territoriales qu'illustrent l'attraction des agglomérations (carte ci-après : aires de Besançon et de Belfort/Montbéliard).

Évolution annuelle moyenne de la population 2006-2011 et 2011-2016 (en %)

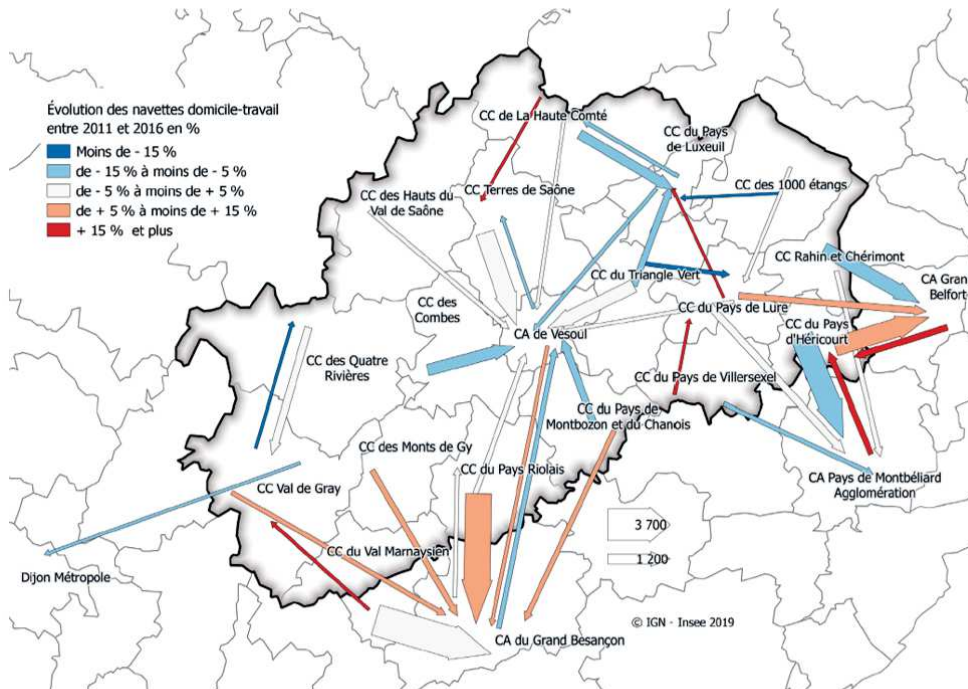


Source : Insee, Recensements de la population 2006, 2011 et 2016

La densité de population est inégale, la Haute-Saône se distingue par ses « espaces très peu denses » (+20% par rapport au territoire national en 2017).

Les navettes quotidiennes domicile-travail soulignent encore les flux de population et les aires d'attraction.

Principaux flux domicile-travail et leur évolution entre les intercommunalités de Haute-Saône



Source : Insee, Recensements de la population 2011 et 2016

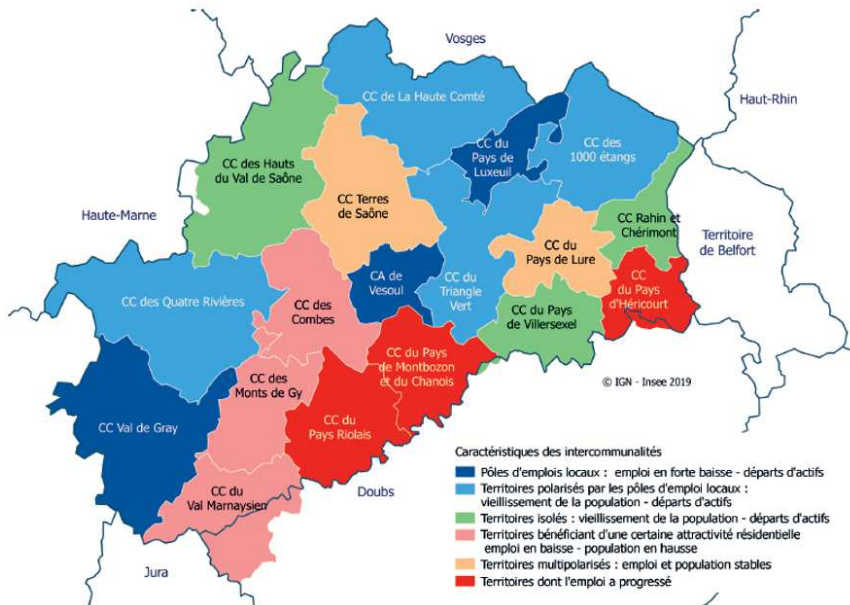
La ville de Vesoul et son agglomération, et les petites villes, ont un réseau de transport en commun tandis que 88% des ménages ont une ou plusieurs voitures (RP 2017).



## La population active et l'emploi : des dynamiques différenciées

Les dynamiques de la population active et de l'emploi permettent également d'observer des caractéristiques différenciées.

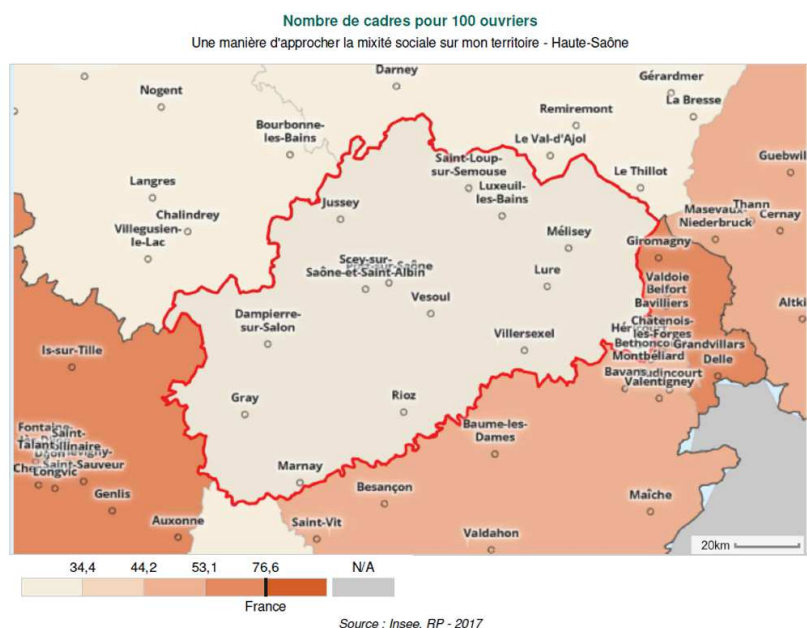
Typologie des intercommunalités de Haute-Saône



Sources : Insee, État civil, Recensements de la population 2011 et 2016

## Les catégories socio-professionnelles : plus d'ouvriers et moins de professions supérieures

La part des agriculteurs, des ouvriers, des employés (et des « autres personnes sans activité ») diminue tandis que celle des retraités, des artisans- c o m m e r ç a n t s - c h e f s d'entreprise, des professions intermédiaires et cadres, et des professions intellectuelles supérieures, augmente suivant en cela la tendance nationale bien que les professions intermédiaires ou supérieures soient bien moins représentées (moitié moins pour cette dernière). Le département se distingue également par la part supérieure d'ouvriers et de retraités comparativement à la France (RP 2017).



## Les familles : focus sur la monoparentalité

Le nombre et la population des couples avec enfant(s) diminuent sur la période tandis que le nombre et la part des familles monoparentales augmentent (24 065 en 2017, de 11.1% à 14% des familles en 2017). La part de familles monoparentales reste cependant moindre comparé à la situation nationale.

## Le portrait social (Caf) : chiffres-clés

En Haute-Saône, 103 663 habitants (44 310 enfants) sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caisse d'Allocations Familiales en 2020, soit environ 44% de la population (RP 2018). Le portrait social réalisée par la Caf permet de donner des premiers éléments de diagnostic sur la petite enfance, l'enfance et la parentalité, ainsi que la solidarité et l'insertion. Les cartographies et analyses figurent dans la deuxième partie du diagnostic territorial.

### La précarité

En Haute-Saône, 34 % des foyers Allocataires Caf vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 071 € (2018, 38 % au niveau national). Dans ces foyers précaires vivent 12 400 enfants.

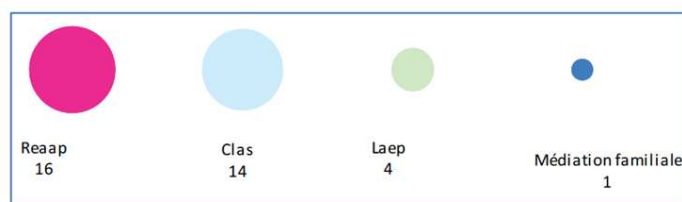
### L'accueil du jeune enfant

Dans le département, ce sont 6 900 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil. Avec un total de 4 200 places, la capacité théorique d'accueil du département s'élève à 61 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (2017, 60 places pour 100 enfants au niveau national).

### L'enfance et la parentalité

La Caf, avec ses partenaires, témoignent également d'un engagement important en matière de « soutien à la parentalité ». Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Les établissements et actions financées en 2018 :



Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP)

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Médiation Familiale

Le détail des dispositifs « de soutien à la parentalité » est présenté dans la deuxième partie du diagnostic territorial.



## La solidarité et l'insertion

La Caf verse, pour le compte du Conseil Départemental, un Revenu de Solidarité Active (RSA) à 4 321 foyers allocataires en 2020. On dénombre également 14 501 allocataires bénéficiaires de la Prime d'Activité qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes tout en visant le maintien dans l'emploi. Enfin 5 104 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

D'un point de vue monétaire 11 900 allocataires Caf sont considérés comme vivant sous le seuil des bas revenus, c'est-à-dire avec moins de 1 071 euros par unité de consommation et par mois (2018). Ces foyers abritent 27 700 personnes, soit 15 % de la population du département. Cette proportion de population à bas revenus est toutefois inférieure à celle de la France métropolitaine (17%). 43 % des foyers allocataires à bas revenus sont fortement dépendants en Haute-Saône (47% au niveau de la France métropolitaine), c'est-à-dire que leurs revenus sont composés à 75 % ou plus de prestations versées par la Caf.







## Cartographies territoriales thématiques

Cette deuxième partie de diagnostic territorial s'appuie principalement sur la construction de cartographies thématiques à l'échelon intercommunal. Les thématiques de la petite enfance et de l'enfance (périscolaire et restauration scolaire) sont partagées par la Caf, le Conseil Départemental et les EPCI dans le cadre de la Conférence des Exécutifs à l'initiative du Conseil Départemental ; viennent ensuite la partie extrascolaire (thématique enfance) puis la thématique jeunesse et enfin les thèmes de la parentalité et de l'animation de la vie sociale.

### La petite enfance (0-3/6 ans) : l'accueil pluriel du jeune enfant, la place des assistantes maternelles (relais et maisons)

Le département compte 6 220 enfants de moins de trois ans dont 22.3% sous le seuil des bas revenus (Imaje, Allocataires Caf et MSA, 2019).

Le département comptabilise 34 établissements d'accueil du jeune enfant pour 699 places au 31 décembre 2020. Dans le détail, ceux-ci se répartissent entre 23 multi accueil PSU (Prestation de Service Unique versée au gestionnaire) de 18 à 39 places, 1 crèche familiale à Vesoul et 6 micro-crèches PSU. Ces micro-crèches sont gérées pour moitié par des collectivités territoriales et l'autre moitié par des associations. Au rang des EAJE, s'inscrivent également 4 micro-crèches PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant versée à la famille) : 1 communale, 3 privées sous forme associative.

Les micro-crèches (10 places au maximum) représentent désormais un tiers des établissements et la majorité des créations récentes.

Le nombre d'assistantes maternelles agréées actives au moins un mois dans l'année est de 1 677 en pour 4 392 enfants gardés (Imaje,

Allocataires, Caf, 2019). Le nombre d'assistantes maternelles en activité pour 100 enfants Caf et MSA est de 22.7 en 2019 pour la Haute-Saône, chiffre à comparer aux 12.3 du national. Les assistantes maternelles restent ainsi le premier mode de garde en dehors de la famille.

Le département compte 17 Relais Assistants Maternels ou Relais Petite Enfance (RAM ou RPE, nouvelle dénomination) qui couvrent l'ensemble des EPCI. Le Relais n'est un mode d'accueil mais un service assurant plusieurs missions dont la mise en relation de la *demande* des familles avec *l'offre* d'accueil individuel (assistants maternels) et collectif (établissements), la médiation entre les deux, l'organisation d'ateliers collectifs assistants maternels/enfants gardés, l'observation des conditions d'accueil, etc. L'offre est satisfaisante et assure une bonne couverture territoriale. Les 28 animatrices de Relais se rencontrent régulièrement dans le cadre d'un réseau dynamique qui est force de proposition.

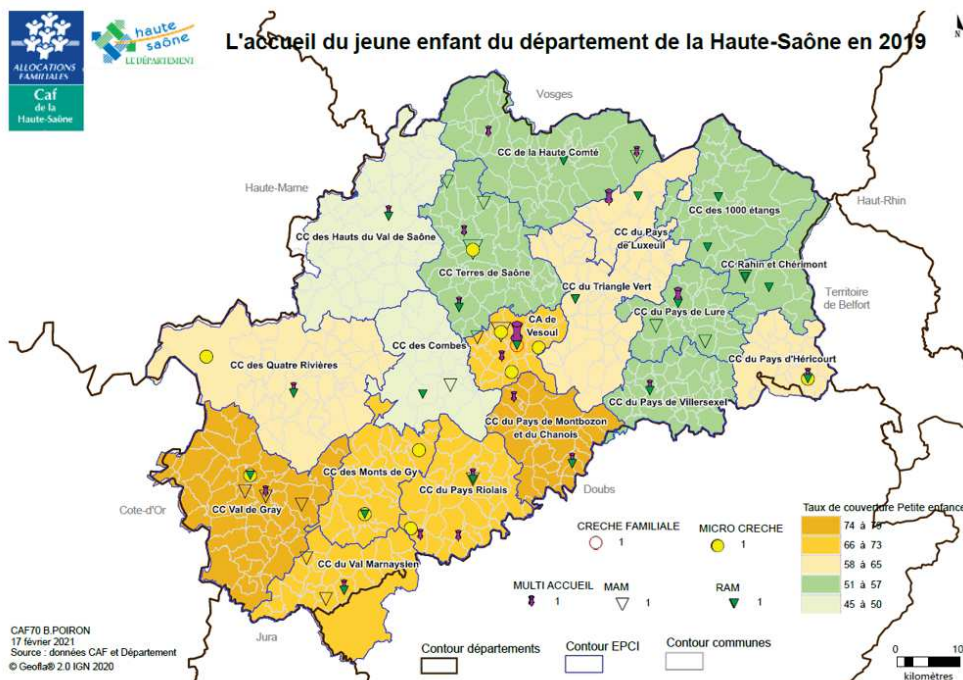
Un film permet d'illustrer leurs missions : [https://youtu.be/ol\\_AHZ3Kt-k](https://youtu.be/ol_AHZ3Kt-k)



Le département connaît également un fort développement des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) puisqu'il n'y en avait aucune en 2015, lors du précédent schéma, et désormais 18 pour 202 places (PMI, Conseil Départemental, 2019). Ces MAM ne correspondent certes pas toujours à une offre nouvelle d'accueil mais à une offre différente d'accueil à la frontière entre de l'accueil individuel et du collectif. En effet, la MAM est un regroupement d'assistantes maternelles, qui accueillaient bien souvent déjà des enfants à leur domicile respectif, et qui décident d'exercer leur profession dans un local commun plus fonctionnel pouvant permettre d'accueillir plus d'enfants. La MAM peut accueillir jusqu'à 4 assistantes maternelles et 4 enfants par assistante maternelle, soit 16 places au maximum. Chaque assistante maternelle restant toutefois liée à « ses » enfants par un contrat individuel avec les familles.

La Caf dispose d'un indicateur synthétique pour déterminer l'offre d'accueil du jeune enfant : le taux de couverture global en matière d'accueil du jeune enfant qui représente la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueils formels (assistant maternel employé directement par des particuliers, salarié à domicile, accueil en établissement d'accueil du jeune enfant, école maternelle) pour 100 enfants de moins de trois ans.

Le taux moyen global de couverture est de 61% en 2017. Il est supérieur au taux national de 58.9%. Ce taux moyen correct cache toutefois des disparités : 8 territoires intercommunaux ont un taux inférieur au taux moyen national et 3 EPCI ne disposent pas d'accueil collectif (Cf. cartographie).



## L'enfance (3/6-12 ans) : l'offre périscolaire, la restauration et l'extrascolaire sont globalement satisfaisantes

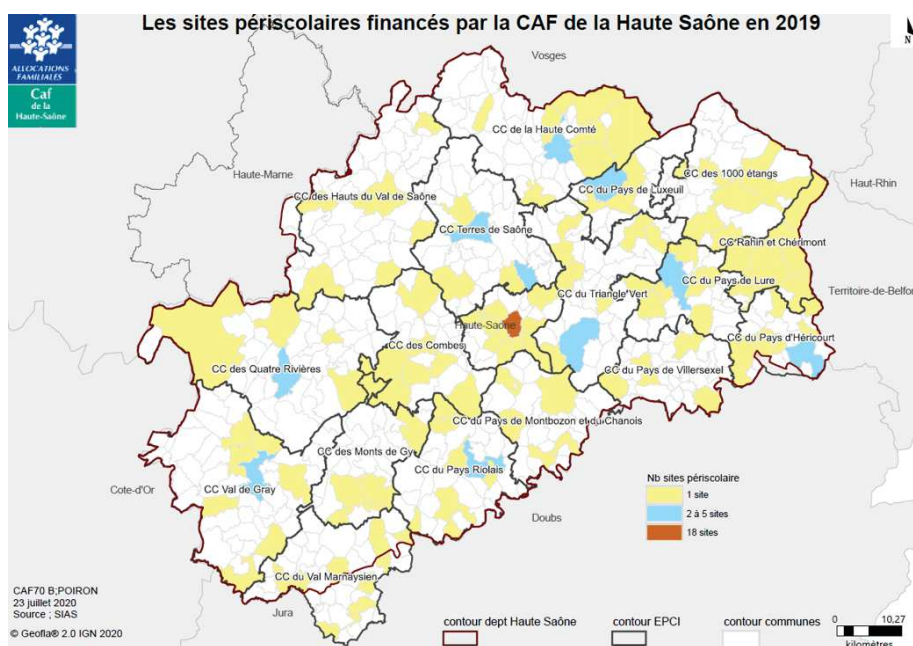
Le département compte 14 741 enfants de 6 à moins de 12 ans (Sidoepicaf, Allocataires Caf, 2019).

Le périscolaire c'est le temps d'accueil journalier des enfants scolarisés : le matin

avant l'école, le midi (y compris la restauration scolaire) et la fin de journée, mais également l'accueil du mercredi durant les jours d'école. L'extrascolaire, représente par opposition le temps des vacances scolaires.

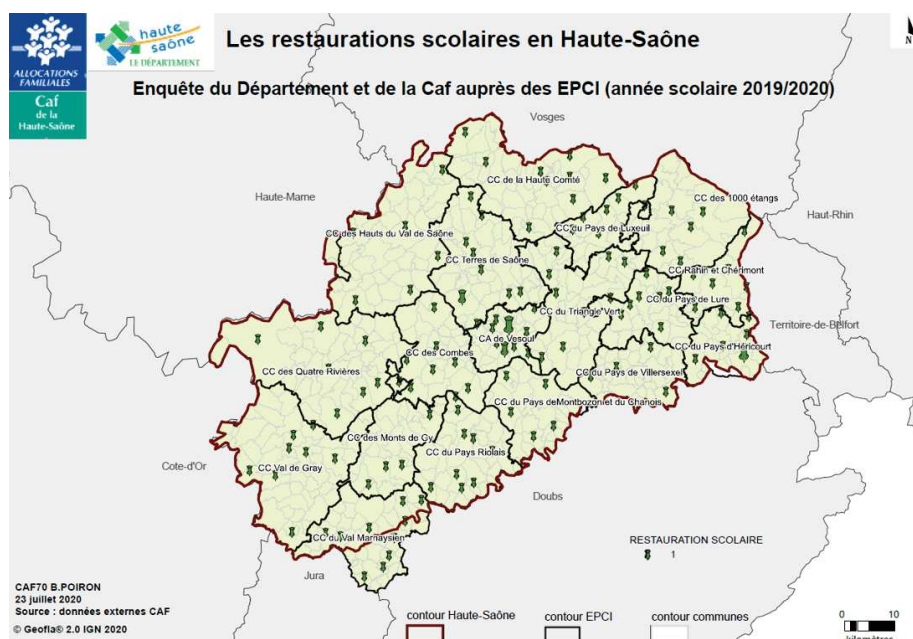
## Les périscolaires, une offre et une couverture territoriale satisfaisantes

Nous dénombrons 126 accueils périscolaires en 2019, 60% sont gérés par des fédérations d'éducation populaire (51%) et des associations indépendantes (9%) ; 40% sont gérés par des collectivités (y compris groupements de communes). L'offre et la couverture sont satisfaisantes. Les marges d'amélioration portent donc plutôt sur l'amélioration de la qualité et la mise en réseau, la « mise en résonance » de l'offre.



## Les restaurants scolaires : une enquête et deux indicateurs créés

Le Conseil Départemental et la Caf ont réalisé une enquête auprès des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) pour mieux connaître l'offre de restauration scolaire. Deux indicateurs de mesure sont bâtis à cette occasion. L'offre d'accueil semble raisonnable et la couverture territoriale satisfaisante.







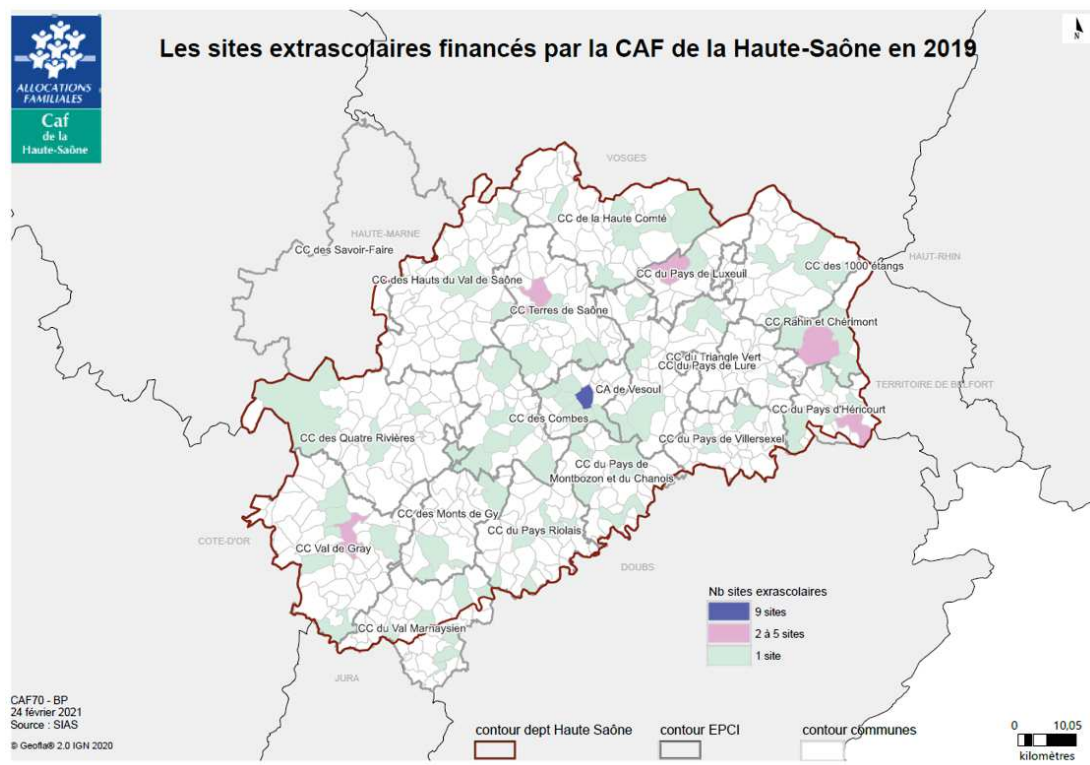
Le premier indicateur est le « Taux d'accueil » : rapport entre le nombre d'enfants accueillis/le nombres d'enfants scolarisés (année scolaire 2019/2020). Le taux d'accueil moyen départemental est de 38%. Il permet d'identifier que 61% (11 sur 18) des EPCI sont en-dessous du taux moyen départemental et que deux collectivités ont un taux supérieur à 50%. Toutefois, ce taux d'accueil reste indicatif (l'écart à la moyenne est relativement faible) et cette fréquentation relève probablement plus du choix individuel des familles (besoins) que de la proposition de restauration (présence et qualité de l'offre).

Le deuxième indicateur est le « Taux d'occupation » : rapport entre le nombre d'enfants accueillis/le nombre d'enfants pouvant être accueillis (places). Il semble pertinent, il pourrait permettre de juger de la tension sur l'accueil dans les territoires et de l'opportunité de futurs projets de création.

Le taux moyen départemental est de 77%. Il permet de distinguer trois catégories de territoires : 2 EPCI (11 %) ont un taux d'occupation inférieur à 60%, 9 EPCI sur 18 (50 %) ont un taux compris entre 60 et 80 %, 7 EPCI sur 18 (39 %) ont un taux d'occupation supérieur à 80%.

### Un extrascolaire qui s'appuie sur les sites périscolaires, une couverture satisfaisante

En matière d'accueil extra-scolaire, la répartition territoriale s'attache à l'offre périscolaire. L'extrascolaire regroupe souvent les enfants, moins nombreux durant les vacances scolaires, sur le site périscolaire le plus adapté ou le mieux équipé afin de proposer des activités extraordinaires. L'offre et la couverture territoriale sont à nouveau satisfaisantes.





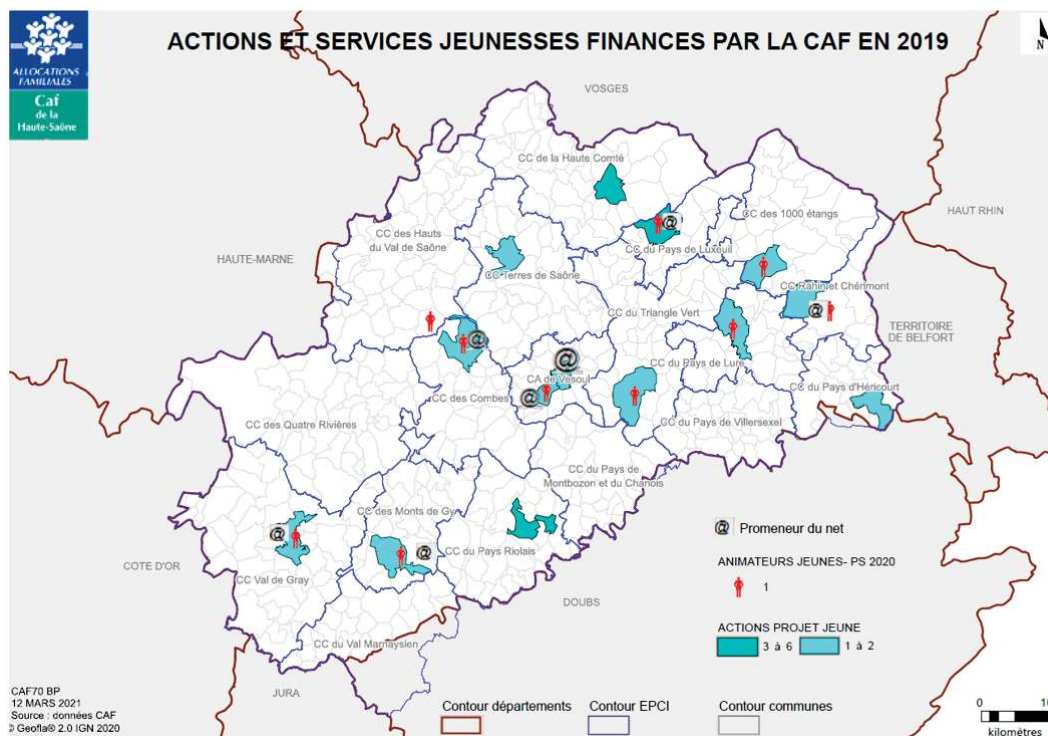
## La jeunesse est prise en compte mais pas partout (12-17 voire 12-25 ans) : animateurs jeunes, promeneurs du net et projet jeunes

La Haute-Saône comptabilise 34 206 jeunes de 15 à 29 ans (RP 2017), 14 372 de 12 à 17 ans (Sidoepicaf, Allocataires Caf, 2019).

La Caf mène depuis 2010 une politique volontariste de développements de postes d'animateurs jeunes. Ces animateurs jeunes vont au contact des jeunes dans les rues pour les accompagner dans leurs projets et leur citoyenneté. Le département compte désormais 10 animateurs jeunes en 2020 cependant la couverture territoriale reste insuffisante (8 EPCI en sont dépourvus).

En corollaire, la Caf, le Conseil Départemental et l'Etat (par l'intermédiaire du CIJ) subventionnent des actions, des projets jeunes. Le nombre et la qualité des jeunes porteurs et des projets est en augmentation.

La Caf finance également un réseau (et sa coordination) de Promeneurs du net, 10 en 2020, dont la vocation est d'accompagner les jeunes dans les « rues numériques » (réseaux sociaux, Internet...).





## **Le soutien à la parentalité : « un panier de services » à développer**

Ces dernières décennies, les structures familiales ont rapidement évolué : « un enfant sur cinq vit dans une famille monoparentale, constituée dans 82% des cas d'une mère avec un ou des enfants et plus fortement exposée à la précarité que les autres types de familles ; un enfant sur neuf vit dans une famille recomposée ». Dans ce contexte, plus de deux parents sur cinq jugent aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle de parent. L'action publique auprès des parents, traditionnellement appelée « soutien à la parentalité », consiste à les accompagner dans cette responsabilité première d'éducation et de soin.

Les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité participent à la dynamique du **Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP)**. Les actions sont mises en œuvre avec et pour les parents sur un territoire. Elles visent à mettre à leur disposition un ensemble de ressources, d'informations et de services pour les accompagner dans l'éducation de leurs enfants, aux moments clés de leur vie familiale, si et quand ils en ressentent le besoin.

Le **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** concourt à la coéducation des enfants en lien avec les parents et l'école. Son positionnement est au croisement de l'accompagnement scolaire, de l'action socioculturelle et du soutien à la parentalité. Il propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Il crée les conditions d'une prise en compte, par les porteurs de projets, du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, via notamment la facilitation et la médiation des relations avec l'école. Toutefois, l'accompagnement à la scolarité n'a pas pour seule mission de favoriser la réussite scolaire, mais bien de créer les conditions favorables au développement de l'enfant et à son épanouissement dans son cadre scolaire mais aussi familial, en positivant et confortant les liens parents-enfant.

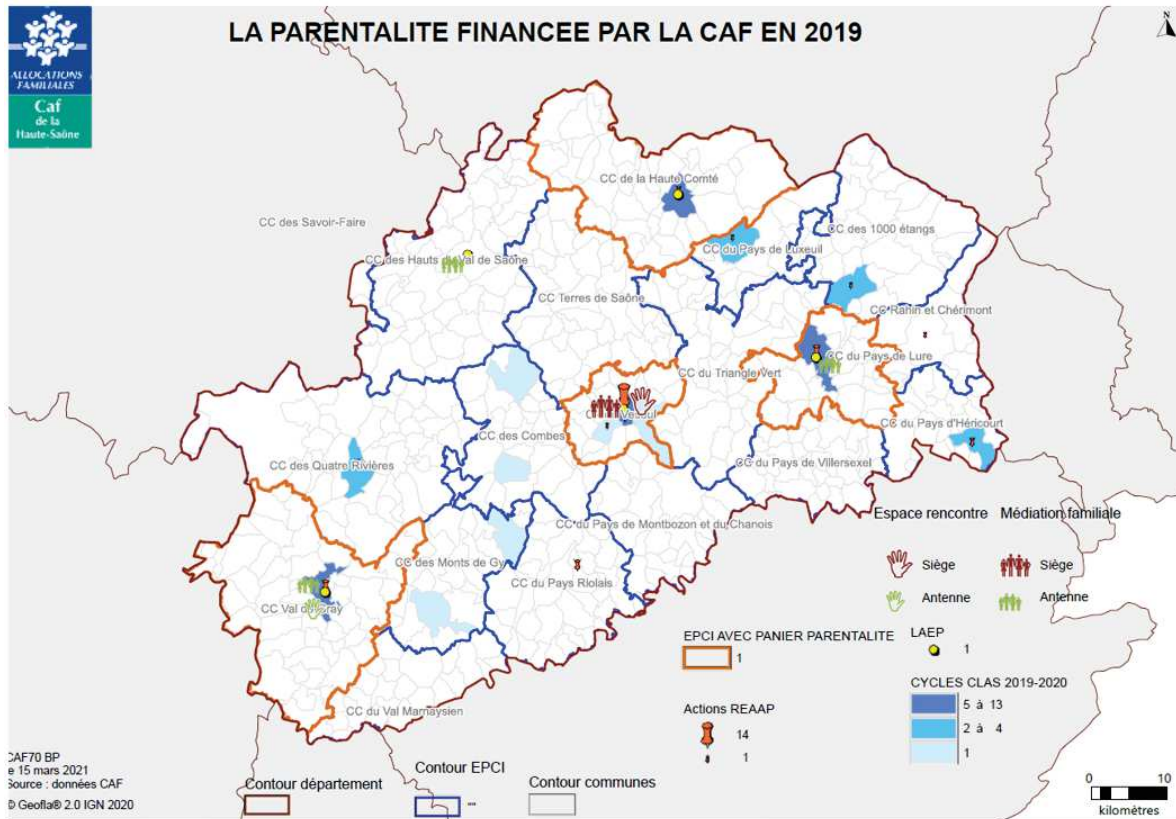
Le **Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)** participe à l'accompagnement précoce de la fonction parentale en ce qu'il favorise la qualité du lien d'attachement entre les parents et les jeunes enfants. Le LAEP doit notamment respecter les trois principes suivants : il doit être un espace convivial où les enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent sont accueillis de manière libre et sans inscription. Il doit constituer un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Il doit être ouvert sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu ; il doit appliquer les principes d'intervention suivants : accueil de l'enfant en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent responsable de l'enfant pendant la durée de l'accueil. La participation doit être basée sur le volontariat, l'anonymat, la confidentialité et la gratuité, ou une participation modique.

Le service de **Médiation Familiale** vise à prévenir la rupture des liens familiaux et à valoriser les compétences parentales. Ses champs d'application sont : les divorces, les séparations ; les conflits familiaux autour du maintien des liens entre les grands-parents et les petits-enfants ; les conflits familiaux entre les jeunes adultes et leurs parents ; d'autres situations, telles que les successions conflictuelles, les médiations concernant une personne dépendante, âgée ou handicapée, etc.

Au niveau territorial, la notion de panier de services parentalité par EPCI est développée. Le « panier parentalité » correspond à la présence sur le territoire d'au moins un dispositif REAAP, un CLAS et un LAEP. Seulement quatre intercommunalités disposent d'un panier complet en 2019. Les actions parentalité sont toutefois croissantes, nombreuses, portées et financées par de nombreux opérateurs et institutions (Etat, Caf, Conseil Départemental). Une approche commune apporterait une harmonisation et une plus-value réelle.

<sup>2</sup> « Dessine-moi un parent », stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022 (DGCS)

<sup>3</sup> L'e-essentiel n°165-2016, Caisse nationale des Allocations familiales



Pour plus d'information sur la parentalité, un premier film généraliste sur le soutien à la parentalité et des films thématiques successivement sur le LAEP, le REAAP et la Médiation Familiale :

<https://youtu.be/RLNIFrXH93k>

<https://youtu.be/fs2DMph5KR4>

<https://youtu.be/a8PvD63yIpM>

<https://youtu.be/A9sHe-Mk3vc>

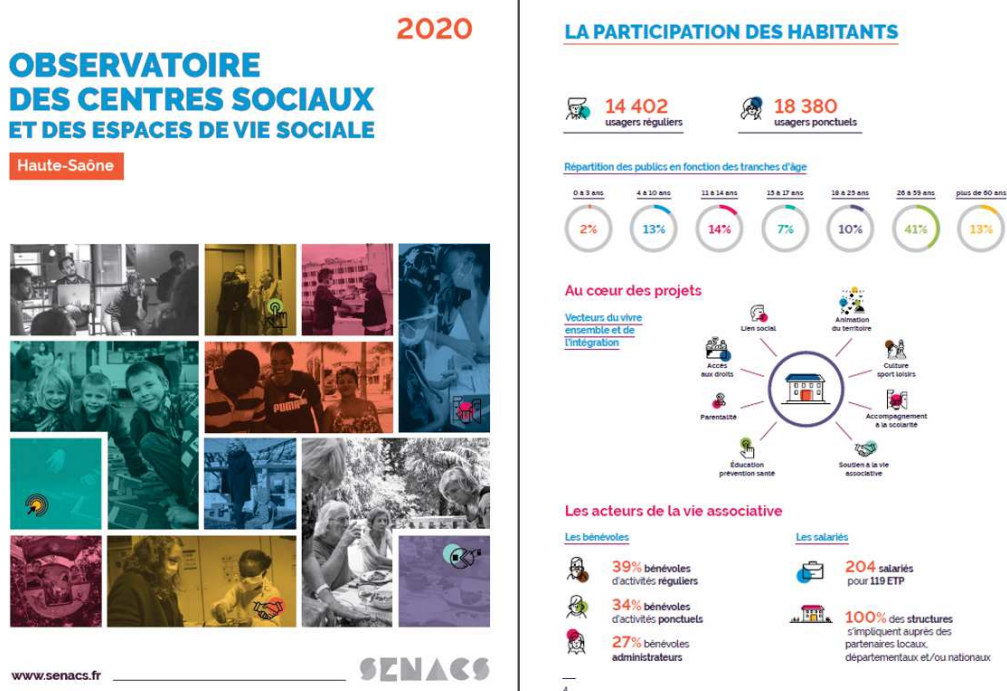




## L'animation de la vie sociale : participation des habitants satisfaisante, couverture territoriale incomplète

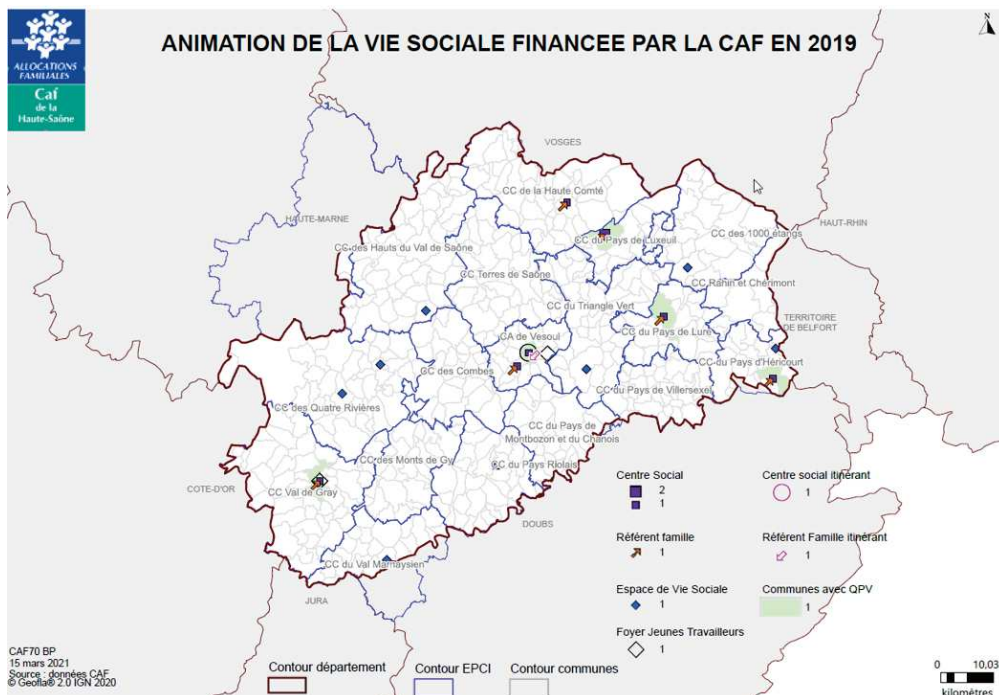
L'observatoire des structures de la vie d'animation sociale (SENACS, 2020) précise que : « ces structures ont comme mission prioritaire de développer l'expression et la participation des habitants, en offrant des espaces d'échange et de dialogue, en leur donnant la possibilité d'être acteurs dans la mise en œuvre de leurs projets. L'implication des habitants constitue un des fondements des projets des structures. Au-delà des différentes formes qu'elle peut revêtir, cette participation doit permettre de favoriser le lien social, d'être à l'écoute des besoins des habitants et de mettre en valeur les compétences de chacun. Le respect de la dignité humaine, la solidarité et la laïcité sont les principes fondateurs des actions menées. ».

Les chiffres-clés sur la participation des habitants et les acteurs de la vie associative sont indiqués dans l'infographie de l'observatoire SENACS ci-après.



Le département compte 10 centres sociaux (6 gestions associatives et 4 gestions communales) dont 1 centre social régional (gens du voyage) et 7 espaces de vie sociale (gestions associatives). Douze structures sont membres du réseau de l'Union Départementale des Centres Sociaux (UDCS, association de fait). La couverture territoriale n'est pas complète puisqu'un tiers (6 sur 18) des EPCI ne dispose pas de structures d'animation de la vie sociale agréées. Les marges de progrès portent sur la couverture territoriale et la mise en réseau.





## Les populations à besoins spécifiques : les situations de vulnérabilité ou de handicap physique et/ou social

### Pauvreté : QPV, EPCI et « crèches AVIP »

Le département compte cinq « Quartiers Politique de la Ville » (QPV), 7 620 habitants, qui concentrent des besoins et moyens spécifiques :





En ce qui concerne les EPCI, le « Taux de pauvreté » et la « Médiane du niveau de vie » (Insee, FiLoSoFi, 2018) donnent une première indication. Le taux de pauvreté s'étend de 7 à 18,9% selon les EPCI. Ce taux de pauvreté correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60% du niveau de vie médian de France métropolitaine. La médiane du niveau de vie s'étend de 19 130 à 22 580 € selon les EPCI.

Le département compte en 2020, 1 115 foyers allocataires Caf dont l'un des parents est au chômage et ayant au moins un enfant entre 0 et 3 ans. La part des allocataires Caf « Parents isolés sans activités avec enfant de moins de trois ans » permet d'identifier a priori des territoires cibles sur lesquels développer des places de crèches à vocation d'insertion professionnelle, dites « crèches AVIP » :

EPCI	En part
CA DE VESOUL	33%
CC DU PAYS DE LURE	14%
CC DU PAYS D'HERICOURT	12%
CC VAL DE GRAY	12%
CC DE LA HAUTE COMTE	11%
CC DU PAYS DE LUXEUIL	10%
CC RAHIN ET CHERIMONT	6%
CC TERRES DE SAONE	6%
CC DES COMBES	5%
CC DES HAUTS DU VAL DE SAONE	4%
CC DU PAYS RIOLAIS	4%
CC DU PAYS DE VILLERSEXEL	3%
CC DES 1000 ETANGS	2%
CC DES QUATRE RIVIERES	2%
CC DU TRIANGLE VERT	2%
CC DU VAL MARNAYSIEN	2%
CC DES MONTS DE GY	1%
CC DU PAYS DE MONTBOZON ET DU CHANOIS	1%

Source : Caf, 2019

## Handicap, AEEH et accueil périscolaire

En matière de handicap, le département compte 772 bénéficiaires de l'AEEH en 2017. L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap de l'enfant de moins de 20 ans. La répartition montre que les besoins se concentrent sur la tranche d'âge de 6 à 15 ans (l'âge du périscolaire) :

AEEH 2017	Droits ouverts	Bénéficiaires
0 à 2 ans	4,0%	3%
3 à 5 ans	11,0%	10%
6 à 11 ans	40,5%	40%
12 à 15 ans	25,5%	27%
16 à 17 ans	12,0%	13%
18 à 20 ans	7,0%	7%

Source(s) : Caf et MDPH, 2017



## IV. LES AXES STRATÉGIQUES

### AXE 1

#### Assurer un maillage territorial équitable et pérenne des services aux familles

Le département de la Haute-Saône est, globalement, bien pourvu en termes de services aux familles. Ces moyennes cachent toutefois des disparités selon les territoires et selon les types d'équipement. Concernant l'accueil du jeune enfant, si le taux de couverture départemental est supérieur à la moyenne nationale, il s'appuie principalement sur l'offre d'accueil individuel par les assistantes maternelles. Le développement de l'offre d'accueil collectif est un objectif privilégié.

L'enjeu de cet axe est également d'assurer un maillage territorial des services aux familles équitable, c'est-à-dire que les créations et développements s'effectuent en priorité sur les territoires dépourvus et qu'elles répondent aux difficultés d'accessibilité dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires. L'enjeu est aussi de préserver et maintenir l'offre existante, a fortiori au-delà de la crise sanitaire. Un autre enjeu est d'étoffer l'offre de service en direction des jeunes et des familles en promouvant une politique territoriale de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale.

Les *objectifs* de l'axe 1 se déclinent en **actions** :

#### *11 - Pérenniser et développer l'offre d'accueil et les services*

**Action 111 - Créer et maintenir des places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)**

**Action 112 - Accroître territorialement et qualitativement l'offre des contrats d'accompagnement à la scolarité (CLAS)**

**Action 113 - Accroître territorialement et qualitativement les actions du Réseau d'écoute et d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)**

**Action 114 - Développer un « panier de services » parentalité par EPCI (1 LAEP, 1 REAAP, 1 CLAS)**

#### *12 - Etoffer l'offre de services en direction des jeunes, définir une politique intercommunale de jeunesse et d'animation de la vie sociale*

**Action 121 - Déployer une offre d'animation de la vie sociale sur l'ensemble des EPCI**

**Action 122 - Enrichir l'offre d'animation de la vie sociale afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des gens du voyage**

**Action 123 - Structurer le réseau afin de développer une politique jeunesse sur l'ensemble des EPCI en ayant une attention particulière sur les territoires prioritaires**



## **AXE 2**

### **Apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques en situation de vulnérabilité dans une logique d'insertion sociale**

Le schéma a pour vocation de permettre le développement de services qui répondent aux besoins de toutes les familles. Cette réponse doit, autant que possible, être recherchée au sein des services de droit commun dans un principe d'égalité d'accès et de mixité sociale. Toutefois certaines situations de fragilités imposent une approche spécifique des besoins et un accompagnement renforcé pour permettre l'accès effectif aux services.

Le schéma identifie des situations de vulnérabilité et des besoins spécifiques : les familles en situation d'isolement social ou de pauvreté, les parents en insertion professionnelle, les jeunes en zones rurales, les seniors isolés, les familles confrontées à une situation de handicap et enfin les familles dans une approche « post-crise sanitaire ».

L'enjeu de cet axe est aussi de prévenir la survenue de situations dégradées.

Les *objectifs* de l'axe 2 se déclinent en **actions** :

*21 - Garantir l'égalité d'accès pour tous les enfants et familles, et particulièrement dans les situations de vulnérabilité*

**Action 211 - Développer l'accompagnement des familles ayant des difficultés de mobilité**

**Action 212 - Ouvrir des places de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)**

**Action 213 - Lutter contre les freins psychologiques et financiers pour une meilleure accessibilité aux établissements et services**

**Action 214 - Rendre accessible l'ensemble des équipements et services aux familles et aux jeunes**

*22 - Améliorer les actions de prévention particulièrement pour les familles et les jeunes*

**Action 221 - Développer les liens intergénérationnels et déployer des actions auprès des seniors isolés**

**Action 222 - Mener une politique départementale de la jeunesse et structurer son pilotage et son évaluation**

**Action 223 - Développer une approche « post-crise sanitaire » auprès des familles**

*23 - Développer l'inclusion et le répit familles, créer un pôle ressources handicap*

**Action 231 - Créer un Pôle d'appui et de ressources handicap (PARH)**





## AXE 3

### Faciliter l'accès aux services et l'implication des publics

Pour répondre véritablement aux besoins des familles, il est essentiel que les services existants sur le territoire soient identifiés et accessibles. Cela se traduit par une communication renouvelée sur l'offre existante, une communication qui s'adapte aux nouvelles pratiques des familles et cible son public. Cela passe également par une plus grande implication des familles dans les équipements et services afin qu'ils deviennent acteurs et que ceux-ci correspondent ainsi davantage à leurs attentes. Cette implication est également un atout en termes d'autonomisation et de participation à la vie citoyenne qui sont des enjeux forts pour les familles et les jeunes parents particulièrement dans les zones rurales et les quartiers prioritaires.

Enfin, le défi à relever est celui de l'inclusion numérique et de l'accès aux droits.

Les *objectifs* de l'axe 3 se déclinent en **actions** :

*31 - Faire une véritable « place aux parents » et usagers dans les accueils, services et actions*

#### **Action 311 Créer les conditions favorables pour renforcer les liens avec les familles au sein des équipements et services**

*32 - Renouveler la communication en direction des familles, adapter les leviers aux nouveaux usages des publics*

#### **Action 321 Développer la communication sur les équipements et services d'animation de la vie sociale en s'appuyant sur l'observatoire SENACS**

#### **Action 322 Renforcer l'information auprès des parents de jeunes enfants**

#### **Action 323 Créer un répertoire actif des acteurs de la parentalité avec la déclinaison de leurs actions**

*33 - Accroître l'inclusion numérique et l'accès au droit*

#### **Action 331 Coordonner et amplifier l'inclusion numérique et l'accès aux droits**

#### **Action 332 Développer le rôle de « guichet unique » pour les Relais assistants maternels (RAM/RPE)**



## **AXE 4**

### **Accompagner les professionnels dans l'amélioration continue de la qualité et la complémentarité des services**

Cet axe porte deux ambitions qui se répondent :

- D'une part, assurer la qualité de l'offre existante dans un parcours d'amélioration continue. Pour cela, les partenaires du schéma souhaitent impulser une démarche qualité qui implique les professionnels afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et des jeunes, la parentalité et les relations avec les familles ainsi que les conditions de travail des professionnels ;
- D'autre part, favoriser une complémentarité et une résonance entre les services d'un même territoire afin que le professionnel puisse orienter une famille vers d'autres partenaires du territoire, mais aussi pour favoriser la mise en réseau des professionnels afin d'apporter une réponse globale et coordonnée (réfèrent et réseau).

Les *objectifs* de l'axe 4 se déclinent en **actions** :

*41 - Appuyer la mise en réseau et la coordination départementale des acteurs, services et actions*

**Action 411 - Créer un poste départemental de référent parentalité**

**Action 412 - Renouveler le réseau des directeurs de crèches (EAJE) et la commission départementale**

**Action 413 - Maintenir la structuration du réseau des Relais assistants maternels (RAM/RPE) et développer des actions communes**

**Action 414 - Structurer le réseau des Centres sociaux et Espaces de vie sociale et dynamiser les relations entre les différentes structures**

**Action 415 - Améliorer la coordination entre les instances départementales dans le domaine enfance-jeunesse**

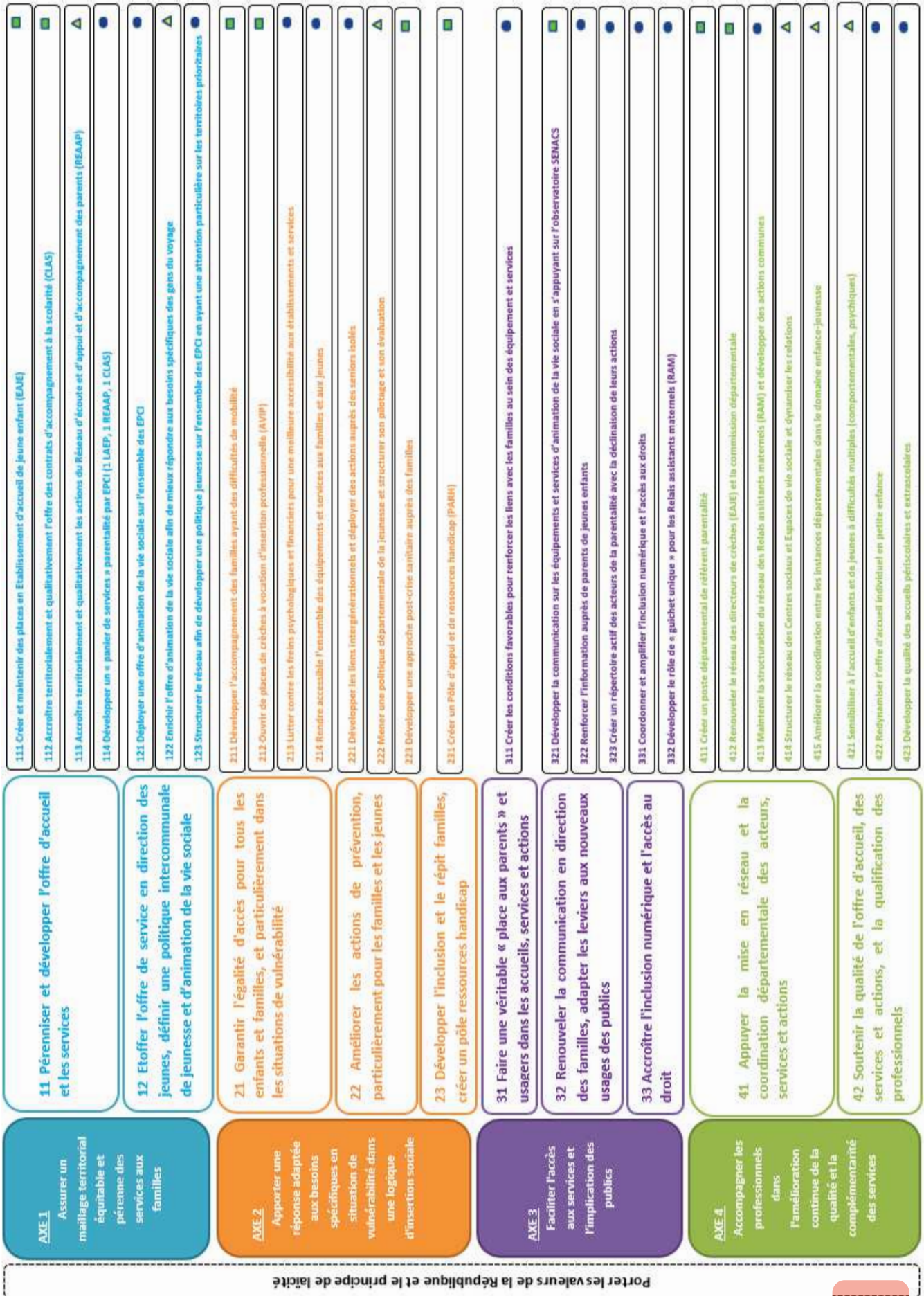
*42- Soutenir la qualité de l'offre d'accueil, des services et actions, et la qualification des professionnels.*

**Action 421 - Sensibiliser à l'accueil d'enfants et de jeunes à difficultés multiples (comportementales, psychiques)**

**Action 422 - Redynamiser l'offre d'accueil individuel en petite enfance**

**Action 423 - Développer la qualité des accueils périscolaires et extrascolaires**

En définitive le tableau synoptique des axes, objectifs et actions rattachées, permet de visualiser l'intégralité du plan d'actions. Les actions à court terme (■ : 1 à 2 ans), moyen terme (▲ : 3 à 5 ans) et long terme (●) sont rapidement identifiables. Les fiches actions sont annexées.





## V. LE SYSTÈME D'ÉVALUATION

Ce schéma de deuxième génération renforce la coordination, le suivi et l'évaluation des actions, en mettant en place un système d'évaluation.

D'abord, les actions ont une visée pragmatique et opérationnelle. Ensuite les actions identifient, autant que de possible, des zones d'actions à l'échelon infra départemental. Chacune des actions est rattachée à un objectif stratégique (et une ambition) puis décrite dans une fiche action détaillée précisant l'objet de l'action, le détail, les partenaires, les jalons et les moyens à mettre en œuvre, etc.

Enfin un pilote, un binôme souvent, est désigné pour chacune et les actions comportent au préalable des indicateurs d'évaluation objectivables et mesurables : indicateurs quantitatifs/qualitatifs de réalisation et indicateurs de résultats/impacts. Le pilote est chargé du suivi et de l'évaluation de ses actions.

Le comité technique assure le **suivi et l'évaluation** du schéma, il s'appuie sur un coordonnateur. Des points réguliers sont programmés ainsi qu'un bilan annuel.



## VI. LES SIGNATAIRES

Madame Fabienne BALUSSOU,  
Préfète de la Haute-Saône



Monsieur Yves KRATTINGER,  
Président du Conseil Départemental  
de la Haute-Saône



Monsieur Antoine PIRES,  
Président de la Caisse d'Allocations Familiales  
de la Haute-Saône



Monsieur Sylvain CHARLES,  
Président de la Mutualité Sociale Agricole  
de Franche-Comté



L'essentiel & plus encore

Monsieur Jean-Paul CARTERET,  
Président de l'Association départementale  
des Maires Ruraux de France



Monsieur Alain CHRETIEN,  
Président de l'Association départementale  
des Maires de France



Madame Liliane MENISSIER,  
Directrice Académique des Services  
de l'Éducation Nationale



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Saône

Monsieur Daniel KUHN,  
Président de l'Union Départementale  
des Associations Familiales



Monsieur Yves KRATTINGER,  
Président de la Maison Départementale  
des Personnes Handicapées



Monsieur Jean-Marie BOULEC,  
Directeur de la Mutualité Sociale Agricole  
de Franche-Comté



L'essentiel & plus encore

Madame Marie-Agnès CUDREY-VIEN,  
Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales  
de la Haute-Saône



Monsieur Jean-Michel CHEVAL,  
Directeur Territorial Jura/Haute-Saône  
de Pôle Emploi



En présence de Monsieur le Représentant de l'Union Départementale des Centres Sociaux (UDCS)



# Annexe 1

# Les fiches actions




# AXE 1 : ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉQUITABLE ET PÉRENNE DES SERVICES AUX FAMILLES

## Objectif stratégique : 11 Pérenniser et développer l'offre d'accueil et les services

**Pilote(s)** : Christophe REMONDET (Caf)

**Partenaires mobilisés** : Caf, Conseil Départemental, Etat, collectivités locales, porteurs de projets

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>111 Créer et maintenir des places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)</b> 
<b>Contexte</b>	<p>Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (Cog) qu'elle a signée avec l'Etat pour la période 2018 à 2022, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) s'est engagée à poursuivre le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants et à réduire les inégalités territoriales et sociales.</p> <p>Pour notre département, 7 communautés de communes sont en dessous du taux de couverture national de 58% (Pays de Lure, 1000 Etangs, Rahin et Chérimont, Triangle Vert, Terres de Saône, Hauts du Val de Saône, les Combes). Il convient donc d'améliorer notre offre d'accueil sur ces territoires et en parallèle, de veiller au maintien d'un taux de couverture satisfaisant sur les autres EPCI.</p> <p>Par ailleurs, la crise sanitaire pourrait compromettre davantage l'atteinte des objectifs de la Cog en matière de création de places d'accueil, à ce titre, la Cnaf a déployé le plan Rebond petite enfance, permettant notamment de déployer des mesures incitatives à la création de places de crèche.</p>
<b>Enjeux de l'action</b>	<p>Afin de maintenir et de développer les places de crèches, il est nécessaire de s'interroger sur chaque EPCI sur le taux de couverture actuel et le rapprocher avec celui qui serait souhaité. La Caf via les CTG et le Conseil Départemental via les PACT2 dialoguent avec les EPCI afin de trouver des porteurs de projets. En parallèle, et toujours dans cette démarche conjointe de déploiement des CTG et des PACT2, il est important de pouvoir veiller au maintien des structures existantes, notamment celles qui peuvent être en difficultés financières ou liées à l'activité.</p> <p>Pour l'année 2021, la Cnaf a déployé un « plan Rebond petite enfance » et à ce titre, des mesures incitatives fortes à l'investissement sont déployées pour encourager le développement de places. La coordination entre la Caf, le Conseil Départemental et l'Etat sera l'une des clés de la réussite pour le déploiement des places de crèche pour les prochaines années.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développer une offre d'accueil pour les territoires dont le taux de couverture est inférieur au seuil national de 58%</li><li>- Soutenir les structures existantes et éviter les fermetures de places</li><li>- Coordonner les actions entre les différents acteurs institutionnels (Caf, CD, Etat)</li><li>- Faire bénéficier les partenaires du plan Rebond petite enfance</li></ul>
<b>Détails de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Via les diagnostics CTG et en lien avec le déploiement des PACT2, échanger avec les EPCI où le taux de couverture est inférieur à 58% sur la faisabilité de création de structure</li><li>- Communiquer auprès des EPCI sur le plan rebond petite enfance et sur les nouvelles aides à l'investissement</li><li>- Repérer les structures en difficulté (financières ou liées à l'activité) afin de proposer des plans d'accompagnement</li><li>- Pérenniser la revue de projets mensuelle et agir de manière concertée dès lors qu'il y a un projet de création sur un territoire</li></ul>
<b>Territoire(s) concerné(s)</b>	L'ensemble du département, à l'échelle des EPCI, particulièrement les territoires avec un taux de couverture inférieur à la moyenne nationale de 58%.
<b>Bénéficiaires</b>	Ensemble des structures petite enfance, collectivités locales, habitants de la Haute-Saône.
<b>Moyens mis en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Financement via le plan crèche (PIAJE)</li><li>- Financement complémentaire via le dispositif « Plan Rebond » sur l'année 2021 (PAEI)</li><li>- Diagnostics CTG/PACT2</li><li>- Financement Etat/Conseil Départemental</li></ul> <p>Estimation de la part Caf :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• De 40 à 70% du projet en investissement</li><li>• Enveloppe pour les structures en difficulté sur les fonds publics et territoires en fonction des besoins</li></ul>
<b>Calendrier Echéances</b>	<p>En ce qui concerne l'aide à l'investissement, le plan Rebond petite enfance permet une augmentation de la prise en charge uniquement sur l'année 2021, il est donc primordial de se concentrer sur les créations de structure sur cette année 2021.</p> <p>Pour le reste, les actions et le suivi auront lieu tout au long du schéma.</p>
<b>Evaluation (indicateurs de suivi) :</b> - de réalisation - de résultats	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ensemble des EPCI avec un taux de couverture à plus de 58% à la fin du SDSF</li><li>- Au moins 2 projets de création de structure déposés en 2021 dans des EPCI où le taux de couverture est inférieur à 58%</li><li>- Faire un état des lieux annuels sur les structures difficultés et proposer un plan d'accompagnement à ces structures</li><li>- Maintenir et alimenter par les acteurs de terrain la réunion mensuelle de revue de projets entre la Caf et le Conseil Départemental</li></ul>

# AXE 1 : ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉQUITABLE ET PÉRENNE DES SERVICES AUX FAMILLES



## Objectif stratégique : 11 Pérenniser et développer l'offre d'accueil et les services

Pilote(s) : Christophe REMONDET (Caf)

Partenaires mobilisés : Caf, Porteurs de projets CLAS (Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité), comité des financeurs CLAS, Centres sociaux, Education Nationale, collectivités locales, référent parentalité

### Intitulé de l'action

## 112 Accroître territorialement et qualitativement l'offre des Contrats d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ■

### Contexte

De plus en plus de parents sont démunis, ou en difficulté dans l'éducation de leur enfant notamment lors de période de transition vécues par les familles telle que l'entrée de l'enfant à l'école maternelle ou élémentaire, l'entrée au collège ou lycée. Il apparaît nécessaire de bien faire le lien entre l'école et les temps d'accompagnement à la scolarité. Le contexte conjoncturel lié à la crise sanitaire accentue les situations de décrochage et creuse les inégalités en matière d'utilisation du numérique.

### Enjeux de l'action

Développer l'offre CLAS sur l'ensemble du territoire afin de densifier le réseau des CLAS. Ce dispositif a pour but d'aider les enfants et jeunes à acquérir des méthodes et approches facilitant l'accès au savoir par un tiers diffèrent du parent ou de l'enseignant. Ils permettent également d'accompagner et de soutenir les parents dans le suivi de la scolarité des enfants et faciliter leurs relations avec l'école.

### Objectifs de l'action

- Couvrir chaque EPCI d'un dispositif CLAS
- Renforcer le travail en collaboration avec les établissements scolaires pour pallier les difficultés des jeunes fragilisés
- Accorder une attention particulière au soutien scolaire auprès des jeunes en situation de décrochage, notamment lié à la crise sanitaire, mais aussi de réduire les inégalités en matière d'accessibilité au numérique

### Détails de l'action

- Prendre en compte la question des CLAS dans chaque CTG (réunion de présentation, étude d'opportunité et de faisabilité)
- Profiter de la refonte de l'appel à projets CLAS pour représenter le référentiel CLAS au comité des financeurs et aux porteurs de projets
- Sensibiliser les porteurs de projet au décrochage scolaire et aux inégalités en matière de numérique, possibilité d'accompagner financièrement des actions sur des temps hors CLAS pour la partie numérique

### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département, à l'échelle des EPCI.

### Bénéficiaires

Enfants scolarisés du CP au lycée qui ne disposent pas dans leur environnement familial et social de l'appui et des ressources pour s'épanouir et réussir à l'école et pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires.

### Moyens mis en œuvre

- Financement via le dispositif CLAS (comité des financeurs)
  - Actions de promotion du dispositif
  - Financement d'actions de formation et d'accompagnement des élèves au numérique
- Estimation de la part Caf :
- Prestation de service CLAS : 110 000 €
  - Subventions de fonctionnement Caf pour les autres actions : 20 000 €

### Calendrier Echéances

- Présentation au comité des financeurs du nouveau référentiel : mi-avril 2021
- Comité des financeurs : juin 2021
- Réalisation des CLAS : septembre 2021/Juin 2022
- Premier Bilan du nouveau dispositif : Comité des financeurs 2022
- Opération renouvelée tous les ans
- En parallèle, présentation du dispositif sur l'ensemble des CTG sur la période 2021-2022.

### Evaluation

(indicateurs de suivi) :  
- de réalisation  
- de résultats

- Présence d'un CLAS sur chaque EPCI
- Actions réalisées en conformité avec l'ensemble du référentiel CLAS
- Mise en place d'un cahier de liaison opérateur/enfant/parent/éducation nationale pour chaque élève
- Tenue d'au moins une action de formation/d'accompagnement sur le territoire sur la période 2021-2022





# AXE 1 : ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉQUITABLE ET PÉRENNE DES SERVICES AUX FAMILLES

## Objectif stratégique : 11 Pérenniser et développer l'offre d'accueil et les services

Pilote(s) : Christophe REMONDET (Caf)

Partenaires mobilisés : Porteurs de projets REAAP (structures et associations), collectivités locales, référent parentalité

### Intitulé de l'action

## 113 Accroître territorialement et qualitativement les actions du réseau d'écoute et d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

### Contexte

L'accompagnement à la parentalité est une problématique majeure. Par des actions diverses et variées, les dispositifs REAAP permettent de mettre en avant des outils pour accompagner les familles vulnérables (café des parents, conférences-débats etc). Le territoire de la Haute-Saône est inégalement pourvu en matière d'actions REAAP et les liens avec les dispositifs parentalité inégalement réalisés (LAEP, médiation familiale, espace rencontre, CLAS...). Cela est notamment amplifié par la crise sanitaire actuelle.

### Enjeux de l'action

Développer les actions REAAP sur l'ensemble du territoire afin de permettre à chaque EPCI d'avoir ce type d'action. Afin de favoriser la multiplicité et la diversité des actions et de mettre en lien les différents acteurs, il est important de pouvoir créer un véritable réseau REAAP, animé par le référent parentalité du département.

### Objectifs de l'action

- Couvrir chaque EPCI par une action REAAP
- Mettre en réseau les porteurs de projets, les acteurs de la parentalité et les collectivités locales et animer ce réseau via le référent parentalité
- Multiplier et diversifier les actions liées au REAAP

### Détails de l'action

- Prendre en compte la question des REAAP dans chaque CTG (réunion de présentation, étude d'opportunité et de faisabilité)
- Création d'un réseau REAAP composé des porteurs de projets, des acteurs de la parentalité et des collectivités locales et animer ce réseau via le référent parentalité
- Développer le nombre d'actions et la typologie des actions REAAP

### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département, à l'échelle des EPCI pour les actions et au niveau départemental pour la création du réseau.

### Bénéficiaires

L'ensemble des familles concernées par des questions liées à la parentalité.

### Moyens mis en œuvre

- Financement via le dispositif REAAP
  - Actions de promotion du dispositif sur chaque CTG
  - Développement du réseau via le référent parentalité
- Estimation de la part Caf :
- Dispositif REAAP : 100 000 €
  - Poste référent parentalité : prise en compte fiche référent parentalité

### Calendrier

### Echéances

- Déploiement des actions de promotion sur chaque CTG 2021 et 2022
- Création du poste référent parentalité au 1<sup>er</sup> semestre 2022
- Première mise en réseau en 2022 à l'occasion de l'appel à projet REAAP

### Évaluation

### (indicateurs de suivi) :

### - de réalisation

### - de résultats

- Présence d'au moins une action REAAP sur chaque EPCI
- Tenue d'au moins une réunion départementale avec l'ensemble des acteurs en début d'année 2022 pour le bilan N-1 et les perspectives de l'année animée par le référent parentalité
- Tenue de réunion locale (échelle 2-3 EPCI) pour mailler, coordonner et diversifier l'offre sur le territoire



## AXE 1 : ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉQUITABLE ET PÉRENNE DES SERVICES AUX FAMILLES

### Objectif stratégique : 11 Pérenniser et développer l'offre d'accueil et les services

**Pilote(s)** : Référent Parentalité + Christophe REMONDET (Caf)

**Partenaires mobilisés** : Acteurs de la parentalité, collectivité locales, référent parentalité

#### Intitulé de l'action

### 114 Développer le panier de service parentalité par EPCI (1 LAEP, 1 REAAP, 1 CLAS)

#### Contexte

L'accompagnement à la parentalité est une problématique majeure pour les familles. Le territoire de la Haute-Saône est inégalement pourvu en matière d'actions liées à la parentalité. Il est préconisé que chaque EPCI soit doté d'un « panier de service », composé d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent), d'une action REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité) et d'un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). La Haute-Saône étant un territoire marqué par la ruralité, il semble important que ces offres complémentaires soient effectives sur chaque EPCI et de s'interroger sur les modalités d'application.

#### Enjeux de l'action

Développer un « panier de service » parentalité composé d'un LAEP, d'au moins une action REAAP et d'un CLAS sur chaque EPCI. L'enjeu est également de répondre de manière proportionnée et coordonnée aux besoins du territoire, marqué par une forte ruralité.

#### Objectifs de l'action

- Couvrir chaque EPCI d'un panier de service parentalité (LAEP, REAAP, CLAS)
- S'interroger sur le moyen optimal de répondre aux besoins du territoire, marqué par une forte ruralité

#### Détails de l'action

- Prendre en compte la question du panier de service parentalité dans chaque CTG (réunion de présentation, étude d'opportunité et de faisabilité)
- Pour chaque EPCI, calibrer au mieux le panier de service parentalité (exemple : LAEP itinérant, accompagnement/mutualisation d'un animateur CLAS etc.)
- Profiter de la mise en œuvre du réseau REAAP pour coordonner la réalisation des actions

#### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département, à l'échelle des EPCI.

#### Bénéficiaires

Ensemble des familles du territoire.

#### Moyens mis en œuvre

- Financement via les dispositifs CLAS, REAAP, LAEP
- Aides à l'investissement et au fonctionnement à la création des LAEP
- Financement d'actions de formation et d'accompagnement des porteurs de projet
- Actions de coordination du référent parentalité

Estimation de la part Caf :

- Prestation de service CLAS et REAAP comprises fiches parentalité CLAS et REAAP, LAEP : 120 000 €
- Subventions Investissement création LAEP : 40% du projet
- Fonctionnement création LAEP : 24 000 € par création de LAEP
- Actions de coordination référent parentalité et accompagnement des porteurs de projet : pris en compte dans la fiche REAAP et référent parentalité

#### Calendrier

- Présentation du dispositif sur l'ensemble des CTG sur la période 2021-2022

#### Echéances

- Déploiement des structures au fur et à mesure de l'avancée des porteurs de projets

#### Évaluation

(indicateurs de suivi) :

- de réalisation

- de résultats

- Présence d'un panier de service sur chaque EPCI
- Réponse adaptée au territoire : nombre d'opérations de mutualisation et/ou d'accompagnement de différentes structures

# AXE 1 : ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉQUITABLE ET PÉRENNE DES SERVICES AUX FAMILLES



## Objectif stratégique : 12 Etoffer l'offre de service en direction des jeunes, définir une politique intercommunale de jeunesse et d'animation de la vie sociale

**Pilote(s) :** Catherine MALCHAUSSE (Caf) et Frédérique CHARBONNIER (UDCS)

**Partenaires mobilisés :** Collectivités locales, structures d'animation de la vie sociale (AVS), Caf, Conseil Départemental et Union départementale des Centres Sociaux (UDCS)

### Intitulé de l'action

## 121 Développer une offre d'animation de la vie sociale sur l'ensemble des EPCI

### Contexte

Le territoire de la Haute-Saône est inégalement pourvu en structures d'animation de la vie sociale. Le département étant un territoire rural, certains EPCI comportent un centre social, d'autres un espace de vie sociale. Toutefois, certains EPCI ne sont pas pourvus d'une structure d'animation de la vie sociale. Or, afin de permettre le maintien du lien social dans des espaces marqués par la ruralité, il semble important de pouvoir doter chaque EPCI d'une structure d'animation de la vie sociale labellisée Caf.

### Enjeux de l'action

Développer l'offre en matière de structures d'animation de la vie sociale afin que chaque EPCI soit couvert par un équipement d'animation de la vie sociale dans le but de renforcer les liens entre les habitants au sein des EPCI. Afin de pérenniser l'offre en matière de structure d'animation de la vie sociale, il est également primordial de pouvoir aborder les volets financiers et de mise à disposition des locaux.

### Objectifs de l'action

- Développer une structure AVS sur chaque EPCI non couvert
- S'interroger sur le maillage mis en place sur les EPCI déjà couverts
- Aborder la question de l'équilibre financier de la structure AVS et de mise à disposition des locaux par les EPCI

### Détails de l'action

Au moment du diagnostic de la Convention Territoriale Globale (CTG), il sera possible de s'interroger sur la mise en place d'une structure AVS pour les EPCI non pourvus, ou sur le bon maillage du territoire pour les EPCI pourvus. Une étude de faisabilité est à réaliser en abordant notamment les questions du porteur de projet ou encore la mise à disposition des locaux.

La question du développement de l'itinérance peut également permettre de répondre à des besoins en matière de maillage territorial au sein des EPCI et auprès des EPCI non pourvus.

Enfin, le volet financier et l'équilibre économique de la structure AVS est un élément à aborder lors de chaque diagnostic CTG avec la collectivité.

### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département, à l'échelle des EPCI.

### Bénéficiaires

Ensemble des familles du territoire.

### Moyens mis en œuvre

- Diagnostic CTG, coordonnateur CTG de chaque EPCI
- Union départementale des centres sociaux
- Mise à disposition des locaux par les collectivités locales
- Equilibre financier à trouver avec la collectivité locale

Estimation de la part Caf :

- PS Centres sociaux : 70 000 € par an et par structure
- PS EVS : 23 000 € par an et par structure

### Calendrier Echéances

- Ensemble des diagnostics CTG sur la période 2021-2022
- Déploiement des structures au fur et à mesure de l'avancée des porteurs de projets

### Evaluation

(indicateurs de suivi) :

- de réalisation
- de résultats

- Au moins une structure AVS sur chaque EPCI en 2025, ou à défaut, une activité itinérante d'un centre social voisin
- Intégrer la question de l'élargissement du rayonnement de la structure à l'ensemble de l'EPCI dans le projet social de chaque établissement au gré des renouvellements
- Au moins une action itinérante sur le département par an
- Pour chaque EPCI, participation financière et/ou mise à disposition de locaux pour la structure AVS afin d'assurer l'équilibre financier de la structure



## AXE 1 : ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉQUITABLE ET PÉRENNE DES SERVICES AUX FAMILLES

### Objectif stratégique : 12 Etoffer l'offre de service en direction des jeunes, définir une politique intercommunale de jeunesse et d'animation de la vie sociale

**Pilote(s)** : Catherine MALCHAUSSE (Caf) – Directeur GADJE (association gens du voyage)

**Partenaires mobilisés** : Collectivités locales – Caf – Conseil Départemental – association GADJE – structures Animation de la Vie Sociale (AVS)

#### Intitulé de l'action

### 122 Enrichir l'offre d'animation de la vie sociale afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des gens du voyage



#### Contexte

Depuis plusieurs années, le constat est fait d'une augmentation de la sédentarité des gens du voyage, générant de nouveaux besoins de socialisation et d'accompagnement. Afin de faciliter l'intégration de ces populations au sein des EPCI, il est nécessaire de pouvoir agir sur une pluralité de facteurs sociaux et familiaux.

#### Enjeux de l'action

L'enjeu prioritaire sur cette thématique est de permettre aux gens du voyage de s'intégrer et d'être partie prenante de la vie sociale au sein des collectivités. Afin de développer les relations et les interactions avec l'extérieur, il est nécessaire de favoriser la fréquentation de lieux de vie sociale pour ces familles.

#### Objectifs de l'action

- Favoriser l'accueil des gens du voyage dans les structures d'animation de la vie sociale déjà en place dans le but de favoriser la mixité
- En fonction des besoins identifiés, créer des lieux spécifiques d'animation de la vie sociale pour ces publics
- Développer la fréquentation des accueils de loisirs pour les enfants et adolescents issus de la population des gens du voyage
- Mettre en place des actions socio-éducatives à destination des familles des Gens du Voyage sur les thématiques suivantes : Habitat, Soutien à la Parentalité, Citoyenneté : droits et devoirs, Accès à la culture et aux loisirs, Inclusion sociale etc.

#### Détails de l'action

En ce qui concerne l'accueil des gens du voyage dans les structures d'animation de la vie sociale classiques ou les structures d'accueils pour les enfants et adolescents, l'association GADJE peut travailler en collaboration avec certains établissements afin de favoriser cette mixité.

En ce qui concerne la création de lieux spécifiques d'animation de la vie sociale dédié à ces publics, l'association GADJE a déjà identifié des besoins sur le territoire. Le projet est en cours de développement avec les collectivités concernées.

Enfin, les structures peuvent mettre en place des actions socio-éducatives à destination des gens du voyage en travaillant de concert avec l'association pour favoriser la participation des populations.

#### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département.

#### Bénéficiaires

Familles issues du milieu des gens du voyage.

#### Moyens mis en œuvre

- Association GADJE
  - Réseau Union Départementale des Centres sociaux (Centres sociaux, Espaces de vie sociale)
- Estimation de la part Caf :
- Financement du centre social GADJE : 70 000 €
  - Possibilité de financement d'un équipement AVS à hauteur de 23 000 €
  - Financement d'actions socio-éducatives sur les appels à projet fonctionnement : 15 000 €

#### Calendrier

- Démarrage d'actions socio-éducatives en 2022

#### Echéances

- En fonction des besoins, créer une structure d'animation de la vie sociale spécifique pour les gens du voyage sur le département d'ici 2025

#### Évaluation

(indicateurs de suivi) :

- de réalisation

- de résultats

- Au moins une action par an de promotion de la part des structures AVS auprès des gens du voyage en lien avec GADJE dans le but de favoriser la mixité
- Si le besoin est confirmé, au moins une structure supplémentaire d'animation de la vie sociale spécifique pour les gens du voyage sur le département d'ici 2025
- Au moins une action par an de promotion de la part des structures accueils de loisirs auprès des gens du voyage en lien avec GADJE
- Au moins deux actions socio-éducatives à destination des familles





## AXE 1 : ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉQUITABLE ET PÉRENNE DES SERVICES AUX FAMILLES

### Objectif stratégique : 12 Etoffer l'offre de service en direction des jeunes, définir une politique intercommunale de jeunesse et d'animation de la vie sociale

Pilote(s) : Claire RUHLMANN (Caf)

Partenaires mobilisés : Etat, Education Nationale, collectivités locales, Coordonnateurs CTG (et enfance jeunesse), Caf, acteurs jeunesse du territoire, Conseil Départemental

#### Intitulé de l'action

### 123 Structurer le réseau afin de développer une politique jeunesse sur l'ensemble des EPCI en ayant une attention particulière sur les territoires prioritaires

#### Contexte

La structuration du réseau dans le domaine de la jeunesse (animateurs jeunes, coordinateurs CTG etc.) est inégalement mise en œuvre à l'échelle du département. Si certaines communautés de communes ont déployé une politique jeunesse avec la mise en place d'un animateur jeune ou d'un coordinateur jeunesse, d'autres en sont totalement dépourvues, notamment dans certains quartiers politiques de la ville. Afin de réduire les disparités entre les territoires, il apparaît important de déployer les outils existants sur lesquels s'appuiera chaque EPCI pour construire et mettre en œuvre une politique jeunesse.

#### Enjeux de l'action

Développer les éléments permettant de définir une politique jeunesse sur l'ensemble du département au niveau des EPCI en couvrant chaque communauté de communes d'un poste animateur jeunes (PS jeunes) et d'un chargé de coopération via le dispositif Convention Territoriale Globale (CTG) permettant de mettre en réseau les acteurs du territoire (acteurs du territoire, parents, jeunes, établissements scolaires, etc.), tout en ayant un regard attentionné sur les Quartiers Politiques de la Ville (QPV). Il apparaît également important, afin de favoriser la transition enfance/jeunesse d'articuler la politique jeunesse en faisant des liens avec les Projet Educatif de Territoire (PET).

#### Objectifs de l'action

- S'articuler avec les PET au fur et à mesure des déploiements (fiche qualité Enfance) afin de favoriser les passerelles Enfance/jeunesse
- Couvrir chaque EPCI d'un poste animateur jeune, notamment les quartiers politiques de la ville
- Couvrir chaque EPCI d'un chargé de coopération CTG
- Renforcer le travail en collaboration avec les différents acteurs du territoire

#### Détails de l'action

- S'interroger sur chaque EPCI sur la faisabilité de disposer d'un poste animateur jeune via l'appel à projet PS jeunes (dispositif Caf) et les postes FONJEP (Etat)
- S'interroger sur le bon calibrage par EPCI d'un chargé de coopération CTG en charge des thématiques « enfance » et « jeunesse » et mettre en réseau les différents acteurs du territoire
- S'interroger sur chaque EPCI sur les liens à réaliser avec les PET afin de favoriser les passerelles enfance/jeunesse

#### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département, à l'échelle des EPCI.

#### Bénéficiaires

Jeunes de 12 à 25 ans sur l'ensemble du territoire, acteurs jeunesse du territoire.

#### Moyens mis en œuvre

- Diagnostics CTG, agréments Etat
  - Financement de postes animateurs jeunes (PS jeunes, Etat)
  - Financement de poste de chargé de coopération CTG
- Estimation de la part Caf :
- Prestation de services jeunes : 200 000 € par an sur l'ensemble du territoire
  - Chargés de coopération CTG : 24 000 € par ETP

#### Calendrier Echéances

- Présentation du dispositif sur l'ensemble des CTG sur la période 2021-2022
- Déploiement des postes au fur et à mesure de l'avancée des porteurs de projets

#### Evaluation

(indicateurs de suivi) :  
- de réalisation  
- de résultats

- Présence d'un poste animateur jeunes sur chaque EPCI financé par la PS jeunes
- Tous les QPV couverts par un poste animateur jeunes
- Présence d'un chargé de coopération CTG en charge de la politique enfance jeunesse sur chaque EPCI
- Au moins une action annuelle jeunesse sur chaque EPCI en lien avec le PET
- Au moins un COPIEL annuel jeunesse sur chaque EPCI tenu par le chargé de coopération CTG et réunissant les acteurs concernés (à définir, ex : animateur jeunes, chef d'établissement, PAEJ, structures AVS etc.)

## AXE 2 : APPORTER UNE REPONSE ADAPTEE AUX BESOINS SPECIFIQUES EN SITUATION DE VULNERABILITE DANS UNE LOGIQUE D'INSERTION SOCIALE



**Objectif stratégique : 21 Garantir l'égalité d'accès pour tous les enfants et familles, et particulièrement dans les situations de vulnérabilité**

**Pilote(s) :** Mickaël VETTE (Caf)

**Partenaires mobilisés :** Etat, Caf, Conseil Départemental, collectivités locales, UDAF

### Intitulé de l'action

## 211 Développer l'accompagnement des familles ayant des difficultés de mobilité



### Contexte

La Haute-Saône étant un territoire rural avec une densité faible, la difficulté d'accessibilité aux services se pose de manière récurrente. Les familles n'ont pas toujours la possibilité d'acheter des véhicules individuels, or, les moyens de transports collectifs ne permettent pas toujours de répondre aux besoins des familles.

### Enjeux de l'action

Afin de limiter les freins liés aux difficultés de mobilité, il semble important de pouvoir agir sur les leviers financiers permettant de recourir au financement d'un véhicule personnel. La partie liée à l'itinérance des services est traitée dans la fiche multithématique sur l'accessibilité des services.

### Objectifs de l'action

- Réduire les freins financiers à la mobilité dans le but de favoriser l'insertion socio-professionnelle des familles ayant des difficultés de ce type
- Soutenir les dispositifs innovants en matière de mobilité

### Détails de l'action

- Dans le cadre des règlements intérieurs d'action sociale, proposer une aide type « prêt à la mobilité » ou « subvention » afin de réduire les freins financiers des familles ayant des difficultés de mobilité
- Coordonner les réponses apportées par les différentes instances en échangeant sur les règlements intérieurs réciproques
- Favoriser le déploiement d'actions innovantes en matière d'accessibilité aux services en communiquant sur le dispositif et en le valorisant dans les appels à projets

### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département.

### Bénéficiaires

Ensemble des familles ayant des difficultés liées à la mobilité.

### Moyens mis en œuvre

- Règlements intérieurs d'action sociale des différentes structures (UDAF, Caf, CD), associations caritatives
- Estimation de la part Caf :
- Prêt mobilité : 35 000 € par an
  - Financement de projets innovants : 10 000 € par an

### Calendrier Echéances

- Déploiement du prêt mobilité sur l'année 2021 avec un bilan en cours d'année
- D'ici 2025, déploiement d'un projet innovant sur le thème de l'aide à la mobilité

### Evaluation (indicateurs de suivi) :

- de réalisation
- de résultats

- Déployer un dispositif de prêt à la mobilité de manière annuelle dans le règlement intérieur d'action sociale d'au moins une institution
- Au moins un projet innovant soutenu d'ici 2025 par les institutions



## AXE 2 : APPORTER UNE REPONSE ADAPTEE AUX BESOINS SPECIFIQUES EN SITUATION DE VULNERABILITE DANS UNE LOGIQUE D'INSERTION SOCIALE

### Objectif stratégique : 21 Garantir l'égalité d'accès pour tous les enfants et familles, et particulièrement dans les situations de vulnérabilité

**Pilote(s)** : S. Queulin (Caf) et Y. Fort (Pôle emploi)

**Partenaires mobilisés** : Un comité départemental de pilotage est composé de la Caisse d'Allocations Familiales (Caf), du Conseil Départemental (DSSP : services de PMI et de l'insertion et Action Sociale), de l'Etat (DDETSPP), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et de Pôle Emploi. Le GIP Insertion 70 sera associé.

#### Intitulé de l'action

### 212 Ouvrir des places de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)



#### Contexte

Le comité de pilotage du Sdsf a décidé de constituer un groupe de travail en « mode projet » afin d'ouvrir des places de crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip) sur le département. La réduction des inégalités sociales en matière d'accueil du jeune enfant et la prise en compte de la précarité dans l'ensemble des politiques publiques constituent une priorité.

#### Objectifs de l'action

Labelliser des crèches Avip qui ont une double mission : réserver une place en crèche pour de jeunes enfants (0-3 ans) de parents sans emploi ; et les accompagner vers l'emploi ou la formation professionnelle. Les expériences concluantes démontrent qu'il est primordial d'intégrer les dimensions accompagnement social global et accompagnement à la parentalité.

#### Détails de l'action

- Constituer un groupe projet dans le cadre du Sdsf
- Définir l'opportunité de création de places Avip et établir un état des lieux permettant de préfigurer un diagnostic
- Présenter les contours et missions d'une crèche Avip et élaborer le cahier des charges dans le cadre de la charte nationale
- Constituer un comité de pilotage départemental dénommé comité de labellisation « crèche Avip » dans le cadre du Sdsf
- Signer une convention cadre départementale « crèche Avip »
- Lancer un appel à projet départemental et/ou prospecter des territoires cibles
- Décliner sur chaque territoire des comités techniques et des conventions locales ou un avenant avec une annexe technique (fiche opérationnelle)

#### Territoire(s) concerné(s)

Les premiers chiffres clés permettent d'identifier a priori cinq territoires cibles (échelon intercommunal) avec des demandeurs d'emploi avec enfants de moins de trois ans (cheffe de famille monoparentale spécifiquement) : CA de Vesoul, CC Pays d'Héricourt, CC Pays de Luxeuil-Les-Bains, CC Pays de Lure et CC du Val de Gray. L'objectif est ensuite d'ouvrir graduellement des places sur l'ensemble du département en fonction des besoins repérés et des partenariats mobilisables.

#### Bénéficiaires

Parent de jeune enfant (moins de trois ans) demandeur d'emploi et/ou allocataire RSA. Le public visé est celui des jeunes parents éloignés de l'emploi, très souvent des cheffes de famille monoparentale. Un effort spécifique est fait pour les parents qui élèvent seuls leurs enfants et ceux qui vivent dans un quartier classé en zone dite « politique de la ville » ou en milieu très rural.

#### Moyens mis en œuvre

- Mobilisation de la Caf, de Pôle emploi et des partenaires dans le cadre du comité départemental de pilotage puis de comités techniques locaux
- Mobilisation des moyens humains de la Caf pour la coordination (départementale et locale) et le travail social
- Mobilisation des moyens humains du Département pour l'insertion sociale et le travail social ainsi que l'accompagnement global
- Mobilisation des moyens humains de Pôle emploi pour la coordination (départementale et locale), l'insertion professionnelle ainsi que l'accompagnement global
- Mobilisation de moyens humains externes (autres partenaires) pour l'accompagnement dans une approche globale intégrant à la fois les dimensions accompagnement social et parentalité

#### Calendrier Echéances

Lancement d'un appel à candidature puis labellisation de places de crèches Avip au deuxième semestre 2021. Ouvertures de places en janvier ou septembre 2022.

#### Evaluation (indicateurs de suivi) : - de réalisation - de résultats

L'objectif est d'ouvrir des places sur 5 territoires cibles (regroupant 81% du public cible et 1/3 des intercommunalités), ensuite graduellement sur l'ensemble du département en fonction des besoins repérées et des partenariats mobilisables. L'objectif est de réserver 25 places Avip dans 6 crèches et ainsi d'accompagner environ 110 (4 parents par place) demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires du RSA par an en fil active.

L'objectif initial est d'identifier par an, pour chaque bénéficiaire du dispositif :

- Les sorties du fichier des bénéficiaires allocataires RSA
- Le nombre d'heures de travail effectué (reprise d'emploi)
- L'augmentation de la qualification et l'acquisition de compétences

La charte nationale Avip fixe 7 indicateurs (quantitatifs et qualitatifs).

## AXE 2 : APPORTER UNE REPONSE ADAPTEE AUX BESOINS SPECIFIQUES EN SITUATION DE VULNERABILITE DANS UNE LOGIQUE D'INSERTION SOCIALE



### Objectif stratégique : 21 Garantir l'égalité d'accès pour tous les enfants et familles, et particulièrement dans les situations de vulnérabilité

Pilote(s) : Claire RUHLMANN (Caf)

Partenaires mobilisés : Acteurs de l'enfance, structures gestionnaires, Caf, collectivités locales, structures AVS (animation de la vie sociale), référents familles

#### Intitulé de l'action

### 213 Lutter contre les freins psychologiques et financiers pour une meilleure accessibilité aux établissements et services

#### Contexte

Si l'offre à destination des familles est plutôt satisfaisante au niveau du département sur le volet enfance, des freins persistent quant à l'utilisation de ces services. Les acteurs du territoire mettent en avant des freins psychologiques et financiers des familles, limitant l'accès aux services.

#### Enjeux de l'action

Afin de lutter contre ces freins psychologiques et financiers, il apparaît important d'agir en collaboration avec l'ensemble des acteurs pour lever ces difficultés d'accès. Pour le côté financier, un travail sur la tarification modulée peut être réalisé avec l'ensemble des gestionnaires. Pour le côté psychologique, des actions innovantes peuvent être déployées avec les structures afin de favoriser l'appropriation des dispositifs.

#### Objectifs de l'action

- Travailler sur la tarification modulée avec l'ensemble des gestionnaires
- S'interroger sur les autres modalités de soutien direct aux familles pour l'accessibilité aux services
- Déployer des actions afin de favoriser l'appropriation des lieux et des dispositifs par les familles

#### Détails de l'action

- Travailler sur chaque CTG à la mise en place d'une tarification modulée afin que cela soit intégré dans chaque renouvellement de convention (binôme Caf, coordonnateur CTG)
- Réflexion à lancer sur les modalités de soutien direct aux familles pour l'accessibilité aux services, notamment sur le temps du mercredi
- Déployer des actions favorisant l'appropriation des lieux et des dispositifs par les familles : actions passerelles, journées portes ouvertes, opérations de communication auprès de structures identifiées

#### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département.

#### Bénéficiaires

Enfants scolarisés du CP au collège qui ne fréquentent pas les structures proposant des activités collectives (ALSH, structures AVS, CLAS etc.).

#### Moyens mis en œuvre

- Déploiement des CTG (binôme Caf/coordonnateur CTG)
- Structures gestionnaires et porteurs de projet CLAS
- Référents familles

Estimation de la part Caf :

- Financement coordinateur CTG et dispositifs CLAS financés dans d'autres dispositifs
- Modalités de soutien aux familles : 20 000 € par an
- Appel à projet fonctionnement pour favoriser l'appropriation des dispositifs : 10 000 €

#### Calendrier

Actions à déployer sur l'ensemble de la durée du Schéma.

#### Echéances

#### Evaluation

(indicateurs de suivi) :

- de réalisation
- de résultats

- Tarification modulée appliquée pour au moins un gestionnaire sur chaque EPCI au fur et à mesure du renouvellement des conventions
- Lancement d'un groupe de travail associant des représentants des familles afin de comprendre les freins et envisager des actions éventuelles d'ici fin 2022
- Au moins une action d'appropriation des dispositifs sur chaque QPV par an



## AXE 2 : APPORTER UNE REPONSE ADAPTEE AUX BESOINS SPECIFIQUES EN SITUATION DE VULNERABILITE DANS UNE LOGIQUE D'INSERTION SOCIALE



### Objectif stratégique : 21 Garantir l'égalité d'accès pour tous les enfants et familles, et particulièrement dans les situations de vulnérabilité

Pilote(s) : Claire RUHLMANN (Caf)

Partenaires mobilisés : Acteurs de l'enfance, structures gestionnaires, Caf, collectivités locales, structures AVS (animation de la vie sociale), référents familles

#### Intitulé de l'action

### 214 Rendre accessible l'ensemble des équipements et services aux familles et aux jeunes du territoire

#### Contexte

La Haute-Saône étant un territoire rural avec une densité faible, la difficulté d'accessibilité aux services se pose de manière récurrente. Il semble opportun de réinterroger les modalités d'accessibilité aux services notamment en développant l'itinérance du service et en mobilisant les acteurs liés aux transports en commun.

#### Enjeux de l'action

Afin de rendre plus accessibles les services du territoire, il apparaît important de développer l'itinérance des activités afin d'être au plus proche des familles. Parallèlement, le développement de l'utilisation des transports en commun pour favoriser la mobilité des familles peut permettre une meilleure couverture des activités proposées.

#### Objectifs de l'action

- Développer l'itinérance des activités (mobilité de la structure, séances virtuelles via les nouveaux outils de communication à distance, etc.)
- Optimiser les moyens de transports favorisant l'accès aux structures
- Soutenir les dispositifs innovants en matière de mobilité

#### Détails de l'action

- Dans le cadre du déploiement des CTG, réfléchir sur chacune des thématiques (enfance, jeunesse, parentalité, AVS) sur les moyens à déployer pour aller en proximité du public, notamment ceux les plus éloignés des services
- Dans le cadre du déploiement des CTG, s'interroger sur l'accessibilité des services via les transports de chaque EPCI, s'assurer de la cohérence du dispositif et en assurer la promotion auprès des familles et des acteurs relais
- Favoriser le déploiement d'actions innovantes en matière d'accessibilité aux services

#### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département, à l'échelle des EPCI.

#### Bénéficiaires

Ensemble des familles et des jeunes du département, structures porteuses d'activité.

#### Moyens mis en œuvre

- Diagnostics CTG
- Chargés de coopération CTG
- Référent parentalité via les réunions animation réseau afin de promouvoir cette dimension auprès des porteurs de projet

Estimation de la part Caf :

- Chargés de coopération CTG et référent parentalité, financés dans d'autres dispositifs
- Appel à projet fonctionnement pour le développement d'actions innovantes sur la mobilité : 20 000 € annuellement
- Appel à projet fonctionnement pour le développement d'actions hors les murs : 20 000 €

#### Calendrier Echéances

Déploiement au fur et à mesure des CTG et du développement des missions du référent parentalité avec un objectif d'être à la cible en 2025.

#### Evaluation (indicateurs de suivi) : - de réalisation - de résultats

- Au moins un projet annuel par EPCI « hors les murs » porté par une structure dans le domaine de la jeunesse et de la parentalité
- Pour chaque EPCI, inventaire/cartographie des moyens de transport et communication de cette offre de service
- Présence d'un chargé de coopération CTG en charge de la politique enfance jeunesse sur chaque EPCI
- Au moins un projet innovant par an à l'échelle du département afin de compenser l'absence de transport en commun dans certains EPCI



## AXE 2 : APPORTER UNE REPONSE ADAPTEE AUX BESOINS SPECIFIQUES EN SITUATION DE VULNERABILITE DANS UNE LOGIQUE D'INSERTION SOCIALE

### Objectif stratégique : 22 Améliorer les actions de prévention, particulièrement pour les familles et les jeunes

**Pilote(s)** : Frédérique CHARBONNIER (UDCS) – Catherine MALCHAUSSE (Caf)

**Partenaires mobilisés** : Union Départementale des Centres Sociaux (UDCS), Structures d'Animation de la vie sociale (AVS), collectivités locales, Etat, Caf

#### Intitulé de l'action

### 221 Développer les liens intergénérationnels et déployer des actions auprès des seniors isolés

#### Contexte

Le renforcement des liens intergénérationnels est une action privilégiée des structures d'animation de la vie sociale, permettant de favoriser le partage sur différents sujets entre les générations. Également, cela permet de développer les relations pour les seniors, parfois isolés. Cet isolement se caractérise notamment par une absence de liens extrafamiliaux et une difficulté d'accessibilité à l'information en raison de freins liés à la mobilité et/ou à l'absence d'appétence numérique, notamment dans les zones de revitalisation rurale ou les quartiers politique de la ville.

#### Enjeux de l'action

Afin de favoriser les échanges entre les générations et renforcer les actions à destination des populations seniors, il semble important de favoriser les actions à vocation intergénérationnelle, notamment autour de sujets communs (le vécu de la crise sanitaire peut par exemple être un sujet important à partager). En parallèle, le développement d'actions à destination des populations seniors, notamment afin de recréer du lien social extra-familial et de les inclure dans la vie de la collectivité peut être déployé.

#### Objectifs de l'action

- Développer les actions à destination des populations seniors dans le but de recréer du lien social extra-familial et de les inclure dans la vie de la collectivité
- Développer les actions permettant de renforcer les liens intergénérationnels

#### Détails de l'action

A travers les appels à projets politique de la ville et/ou fonctionnement Caf, encourager les structures à développer des actions à destination des populations seniors et qui peuvent favoriser les rapports intergénérationnels. Le développement, par exemple, de l'itinérance des structures dans les zones rurales ou de dispositifs « hors les murs » peuvent permettre de favoriser la participation des seniors.

#### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département, à l'échelle des EPCI.

#### Bénéficiaires

Populations seniors du département, notamment les plus isolées dans les zones rurales ou les quartiers politique de la ville.

#### Moyens mis en œuvre

- Actions portées par les structures d'animation de la vie sociale
- Appel à projet politique de la ville et/ou projet fonctionnement Caf
- Projets jeunes afin de favoriser le lien intergénérationnel

Estimation de la part Caf :

- Participation aux projets QPV et appel à projet Caf : 15 000 € annuel

#### Calendrier Echéances

Actions déjà établies, nécessité de développer ce type d'action sur l'ensemble du territoire et de manière régulière sur les années à venir.

#### Évaluation

##### (indicateurs de suivi) :

- de réalisation
- de résultats

- Au moins une action à destination des seniors par an par EPCI disposant d'une structure AVS (lien à réaliser avec la fiche sur le déploiement des structures AVS)
- Au moins une action favorisant les liens intergénérationnels par an et par EPCI



## AXE 2 : APPORTER UNE REPONSE ADAPTEE AUX BESOINS SPECIFIQUES EN SITUATION DE VULNERABILITE DANS UNE LOGIQUE D'INSERTION SOCIALE

### Objectif stratégique : 22 Améliorer les actions de prévention, particulièrement pour les familles et les jeunes

Pilote(s) : Claire RUHLMANN (Caf)

Partenaires mobilisés : Caf, le Conseil Départemental, Education Nationale (SDEJS), Maison des Adolescents dont point accueil écoute jeunes, CIJ, FOL, Missions locales, UDCS, FJT, collectivités locales, ARS, autres institutions, UDAF

#### Intitulé de l'action

### 222 Mener une politique départementale de la jeunesse et structurer son pilotage et son évaluation

#### Contexte

Les difficultés rencontrées par les jeunes dans leur parcours vers l'émancipation et l'autonomie sont croissantes et se cumulent de plus en plus souvent. Depuis plusieurs années, de nombreux indicateurs sont au rouge tant au niveau national qu'au niveau départemental : précarité, taux de chômage, état de santé, accès à la formation et au logement... La crise sanitaire aggrave de manière significative une détresse financière, sociale et psychologique chez les jeunes. Plusieurs dispositifs « jeunesse » existent au niveau départemental, mais il n'y a aucune instance qui en permet l'articulation.

#### Enjeux de l'action

Afin d'améliorer le bien-être des jeunes (lutte contre l'isolement, le développement de comportement à risque) et de pouvoir sécuriser davantage leur accès à l'autonomie, leur parcours d'insertion socio-professionnelle, la mise en place d'une politique départementale de la jeunesse s'impose. Il s'agit d'en définir les lignes directrices, le pilotage, l'évaluation et de favoriser une plus grande synergie entre acteurs.

#### Objectifs de l'action

- Structurer le pilotage d'une politique départementale de la jeunesse avec la mise en place d'un comité départemental de la jeunesse et la création d'un observatoire de la jeunesse portés par la Caf
- Accompagner, soutenir les professionnels pour améliorer leur prise en charge des jeunes et de leur famille
- Soutenir les actions de lutte contre l'isolement et la précarité des jeunes pour améliorer leur bien-être, et en faciliter l'accès, notamment sur les territoires dépourvus

#### Détails de l'action

- Réaliser une note de cadrage pour la mise en place d'un comité départemental de la jeunesse (composition, missions...) et intégrer les lignes directrices de la politique départementale de la jeunesse
- Installer et animer le comité départemental de la jeunesse en cohérence avec les priorités de la politique départementale de la jeunesse
- Le comité départemental aura notamment pour pistes d'actions :
  - Pérenniser les actions, les dispositifs de prévention existants : Point Accueil Ecoute Jeune (PAEJ), Promeneur du Net (PDN), etc.
  - Elargir la prévention à des thématiques peu ciblées à ce jour
  - Sensibiliser les professionnels sur les problématiques rencontrées au quotidien avec les jeunes en difficulté
  - Constituer un réseau d'acteurs ressources sur lesquels s'appuyer pour développer de nouvelles actions sur les thématiques peu ciblées à ce jour
  - Promouvoir l'offre de service auprès des acteurs de la jeunesse pour que le plus grand nombre s'en saisisse à l'échelle du département
  - Favoriser l'émergence de projets et d'actions sur les thématiques travaillées au sein du comité départemental

#### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département.

#### Bénéficiaires

Jeunes du département – réseau institutionnel et professionnel.

#### Moyens mis en œuvre

- Création d'un comité de pilotage départemental de la jeunesse sur la base d'une note de cadrage réalisée entre les institutions
- Dispositif promeneurs du net
- Dispositif PAEJ
- Création d'un observatoire de la jeunesse

Estimation de la part Caf :

- Promeneurs du net : 40 000 € promeneurs du net
- PAEJ : 68 000 €, pouvant aller jusqu'à 100 000 €
- Possibilité d'élargir via l'AAP fonctionnement : 20 000 € par an

#### Calendrier Echéances

Organisation d'un comité de pilotage départemental début 2022, 2 rencontres annuelles sur la durée du SDSF.

#### Evaluation

(indicateurs de suivi) :  
- de réalisation  
- de résultats

- Réalisation d'une note de cadrage pour l'instauration du COPIL départemental de la jeunesse d'ici fin 2021, avec installation du COPIL début 2022
- Mettre en place un observatoire sur la politique de prévention jeunesse sur le département (nombre d'actions, nombres de jeunes, thématiques abordées etc.) pour fin 2022



## AXE 2 : APPORTER UNE REPONSE ADAPTEE AUX BESOINS SPECIFIQUES EN SITUATION DE VULNERABILITE DANS UNE LOGIQUE D'INSERTION SOCIALE

### Objectif stratégique : 22 Améliorer les actions de prévention, particulièrement pour les familles et les jeunes

**Pilote(s)** : Catherine MALCHAUSSE (Caf)

**Partenaires mobilisés** : Structures AVS, structures de l'enfance et de la jeunesse, acteurs de la parentalité, Caf, Etat, milieu associatif

#### Intitulé de l'action

### 223 Développer une approche post-crise sanitaire auprès des familles



#### Contexte

La crise sanitaire et les mesures restrictives associées ont fragilisé les populations et généré des incompréhensions entre les différents publics. En effet, si certaines tranches de population ont pu comprendre les mesures associées, d'autres ont subi ces mesures comme une privation injustifiée de leurs droits et libertés. De plus, le confinement a pu être vécu comme un véritable traumatisme pour les familles et celles-ci sont marquées par cette période. La question de l'après-crise et la reprise de la vie « normale » en société reste également un sujet majeur à aborder.

#### Enjeux de l'action

Afin de pouvoir échanger sur la crise et ses conséquences, il est primordial de pouvoir créer des lieux d'échanges entre les familles et animés par des structures ou des professionnels. Le développement d'actions intergénérationnelles (voir fiche « seniors et liens intergénérationnels ») et favorisant la mixité sociale permettrait de croiser les différents regards. Il apparaît également important de consacrer des temps spécifiques pour certains publics (ex : jeunes, enfants, jeunes parents etc...). Afin de permettre d'animer au mieux et d'accompagner les familles, il semble important de pouvoir accompagner et former les professionnels à adopter une posture facilitant les échanges autour de la crise sanitaire.

#### Objectifs de l'action

- Développer les actions permettant d'échanger sur la crise sanitaire et ses conséquences et multiplier les actions à destination des publics particuliers par les structures qu'ils fréquentent le plus (ex pour les enfants : structures périscolaires)
- Accompagner et former les professionnels amenés à animer les échanges sur ces thématiques et accompagnant les familles et les jeunes en difficulté

#### Détails de l'action

A travers les différents appels à projets, proposer des actions permettant de revenir sur la crise sanitaire et les conséquences. Il est notamment important de permettre de favoriser l'expression sur la manière dont les populations ont vécu cette période et d'amener des perspectives sur la reprise de la vie en société.

Les structures peuvent également profiter de ces appels à projets pour former les animateurs à animer ces échanges et à accompagner les familles les plus fragilisées.

#### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département.

#### Bénéficiaires

Ensemble des populations de la Haute-Saône.

#### Moyens mis en œuvre

Projets pouvant être déposés par l'ensemble des structures du département à travers les dispositifs d'appels à projet.  
Estimation de la part Caf via l'appel à projet fonctionnement :

- Sur les actions : 20 000 €
- Sur la formation des animateurs : 10 000 €

#### Calendrier

- Démarrage d'actions si possible à l'automne 2021 afin de pouvoir être réactif

#### Echéances

- Formation des acteurs sur l'automne 2021

#### Evaluation

(indicateurs de suivi) :

- de réalisation
- de résultats

- Au moins 5 actions par an sur le département évoquant la crise sanitaire et ses conséquences
- Au moins une action de formation par an à destination des animateurs à l'échelle du département





## AXE 2 : APPORTER UNE REPONSE ADAPTEE AUX BESOINS SPECIFIQUES EN SITUATION DE VULNERABILITE DANS UNE LOGIQUE D'INSERTION SOCIALE

### Objectif stratégique : 23 Développer l'inclusion et le répit familles, créer un pôle ressources handicap

**Pilote(s) :** S. QUEULIN (Caf) et L. HURAU (MDPH)

**Partenaires mobilisés :** Un comité départemental de pilotage sera composé de l'Agence Régionale de Santé (ARS), de la Caisse d'Allocations Familiales (Caf), du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), du Conseil Départemental, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), des services de l'Etat (DDTESPP) et de l'Education Nationale, de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

#### Intitulé de l'action

### 231 Créer un Pôle d'Appui et de ressources handicap (PARH)



#### Contexte

Le comité de pilotage du Sdsf a décidé de constituer un groupe de travail en « mode projet » afin de créer un Pôle d'appui et de ressources handicap (Parh) haut-saônois. La prise en compte du handicap dans l'ensemble des politiques publiques constitue une priorité. Un poste (0.3 Etp) de référent départemental handicap petite enfance existe depuis 2013 en Haute-Saône.

#### Objectifs de l'action

Le Pôle d'appui et de ressources handicap doit favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique dans les structures de droit commun de la petite enfance et de l'enfance/jeunesse en accompagnant les parents dans leurs démarches auprès de ces équipements, les professionnels afin de préparer la prise en charge de l'enfant en adaptant les modalités d'accueil à ses besoins et les personnels à l'évaluation des besoins spécifiques de l'enfant accueilli en renforçant leurs compétences. La création de passerelles et de collaborations avec le milieu spécialisé (Camps, Esms et Mdp) favorisant la participation des parents. C'est un service gratuit.

#### Détails de l'action

Un cahier des charges a été élaboré dans le cadre du groupe de travail. Le pôle assure, en premier lieu, une mission d'information et d'accompagnement des familles ayant un enfant en situation de handicap dans leur recherche de solutions de modes d'accueil sur les périodes de la petite enfance et des temps péri et extra scolaires. Le pôle assure, auprès des lieux d'accueil du territoire, un appui technique et une expertise, de nature à les accompagner dans la préparation et la mise en œuvre de l'accueil effectif des enfants en situation de handicap. En complément de ces deux missions principales, le pôle peut mettre en œuvre d'autres actions, qu'il s'agisse : d'actions de sensibilisation sur le territoire (campagne d'information, mise à disposition de malles pédagogiques...); d'actions de formation à destination des organisateurs et/ou des équipes d'encadrement ; de promotion et de valorisation des initiatives et des actions réalisées sur le territoire ; d'analyse ou d'observation de la fréquentation des enfants en situation de handicap et de son évolution sur le territoire.

Le portage du Pôle sera confié à un prestataire par appel, mise en concurrence.

#### Territoire(s) concerné(s)

Le Pôle d'appui et de ressources handicap (Parh) doit couvrir l'ensemble du département.

#### Bénéficiaires

- Parents d'enfants de 0 à 17 ans révolus, bénéficiaires de l'Aeesh (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé), d'un Pai (Projet d'accueil individualisé) ou d'un Pps (Projet personnalisé de scolarisation), et aux parents d'enfants malades ou enfants repérés comme nécessitant un accompagnement particulier au titre d'un trouble du développement
- Lieux d'accueil, équipements et professionnels agréés de la petite enfance (Eaje : Etablissements d'accueil du jeune enfant, et Mam : Maisons d'assistants maternels), de l'enfance/jeunesse (Acm : accueils collectifs de mineurs)
- Les actions sur les temps d'école ou auprès des personnels de l'Education Nationale sont exclus du périmètre néanmoins le pôle intervient pour faciliter les transitions et passerelles

#### Moyens mis en œuvre

- Un comité départemental de pilotage doit être constitué
- Le portage du Pôle sera confié par appel, mise en concurrence
- Le budget prévisionnel estimatif est de près de 90 000 €. Le Pôle mobilisera 1 à 2 Etp d'animateurs (personnels référents compétents de type éducateur). Les cofinancements restent à déterminer

Salaires brut	36 000	ARS	
Charges patronales et cotisations	16 700	Caf	
Frais de déplacement	8 000	Conseil Départemental	
Frais de télécommunication	1 200	Etat	
Frais administratifs et de documentation	6 500	MSA	
Formations externes	10 000		
Vacations (professionnels spécialisés)	2 000		
Frais pédagogiques (mallettes, jeux)	5 000		
Frais de communication (plaquette, site)	3 000		
<b>TOTAL</b>	<b>88 400</b>		<b>88 400</b>

#### Calendrier Echéances

Appel à candidature au deuxième semestre 2021. Lancement du Pôle au premier trimestre 2022.

#### Evaluation (indicateurs de suivi) :

- de réalisation
- de résultats

- Le Pôle devra être en mesure d'assurer 35 accompagnements d'enfants en file active
- Le comité départemental disposera régulièrement d'un suivi d'activité et annuellement de trois monographies anonymes représentatives des situations suivies
- Un comité technique de suivi est décliné (Caf et Mdp). Le suivi de l'activité fera également apparaître les actions conduites en matière d'animation de réseau



## AXE 3 : FACILITER L'ACCES AUX SERVICES ET L'IMPLICATION DES PUBLICS

**Objectif stratégique : 31 Faire une véritable « place aux parents » et usagers dans les accueils, services et actions**

**Pilote(s) :** Référent Parentalité + Christophe REMONDET (Caf)

**Partenaires mobilisés :** Acteurs de la parentalité, structures AVS, familles, collectivités territoriales, référent parentalité, Caf

### Intitulé de l'action

**311 Créer les conditions favorables pour renforcer les liens avec les familles au sein des équipements et services**

### Contexte

Le constat est fait par les acteurs de la parentalité et plus globalement les structures porteuses de projet que les familles ont surtout une approche de « consommation » des actions parentalité et ne sont que peu impliquées dans la vie des structures. Or, le renforcement des contacts entre les éducateurs et les familles permettrait de renforcer l'offre parentalité et de l'adapter aux besoins des familles.

### Enjeux de l'action

Afin de sortir de la logique de « consommateur », il apparaît important de faire participer les familles à la vie des structures. Cela permettrait également de rapprocher les opérateurs des bénéficiaires et favoriser l'adaptabilité de l'offre éducative à la demande des parents.

### Objectifs de l'action

- Faire participer les familles à la vie des structures
- Renforcer les liens entre opérateurs et bénéficiaires afin de favoriser l'adaptabilité de l'offre éducative à la demande des parents

### Détails de l'action

- Recensement régulier des besoins des familles et interrogation sur les attentes de celles-ci
- Développement du bénévolat au profit des structures
- Favoriser le développement de la participation aux instances décisionnelles des associations
- Développer les opérations de communication type « journées portes ouvertes »

### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département, à l'échelle des EPCI.

### Bénéficiaires

Ensemble des familles et des structures.

### Moyens mis en œuvre

- Opérations de communication de la part des structures (réseaux sociaux, presse locale etc.)
  - Questionnaires de satisfaction et de recensement des besoins
  - Ouverture des instances au public et opérations pour favoriser le bénévolat
- Estimation de la part Caf :
- Actions de formation bénévolat : 10 000 €
  - Actions de communication : 10 000 €

### Calendrier Echéances

Possibilités d'actions sur la période 2022-2025.

### Evaluation

(indicateurs de suivi) :

- de réalisation

- de résultats

- Au moins un questionnaire annuel d'évaluation/de recensement des besoins par EPCI
- Augmentation du nombre de bénévoles par EPCI
- Au moins une instance décisionnelle par EPCI ouverte au public
- Au moins une action de communication développée par an et par EPCI



## AXE 3 : FACILITER L'ACCES AUX SERVICES ET L'IMPLICATION DES PUBLICS

### Objectif stratégique : 32 Renouveler la communication en direction des familles, adapter les leviers aux nouveaux usages des publics

**Pilote(s)** : Catherine MALCHAUSSE (Caf) – Frédérique CHARBONNIER (UDCS)

**Partenaires mobilisés** : Caf – Structures AVS – Union Départementale des Centres sociaux (UDCS) – Fédération nationale des Centres Sociaux

#### Intitulé de l'action

### 321 Développer la communication sur les équipements et services d'animation de la vie sociale en s'appuyant sur l'observatoire SENACS



#### Contexte

Les structures de l'animation de la vie sociale ne sont pas toujours connues des habitants et des partenaires. L'utilisation de l'outil SENACS, outil national répertoriant les informations relatives aux centres sociaux, permettrait à la fois de réaliser des campagnes départementales de communication, mais aussi pour chaque structure de l'animation de la vie sociale, de développer sa propre communication.

#### Enjeux de l'action

Afin d'améliorer la visibilité des structures de l'animation de la vie sociale et d'augmenter la fréquentation des structures, il est nécessaire de pouvoir travailler sur la communication à destination des publics. L'utilisation de cet outil, tant par une communication départementale, qu'une communication à la main de chaque structure, permettra de développer cet axe et de rendre plus visibles les actions menées par les centres sociaux.

#### Objectifs de l'action

- Développer la communication à l'échelle du département via l'outil SENACS (A la main de la Caf et de l'Union Départementale des Centres Sociaux)
- Développer la communication à l'échelle de chaque structure de l'animation de la vie sociale afin de rendre l'activité plus visible et sensibiliser les collectivités locales à l'utilité d'une structure AVS

#### Détails de l'action

Une première plaquette départementale est éditée en 2021 reprenant les éléments 2019. C'est une première en Haute-Saône et cela permet d'impulser la communication sur les prochaines années. Il serait opportun de réaliser cette démarche tous les 2 ans.

En parallèle, en ce qui concerne la communication de chaque structure AVS, des opérations d'accompagnement et des temps collectifs sont à prévoir pour l'utilisation de l'outil.

#### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département, à l'échelle des EPCI.

#### Bénéficiaires

Structures de l'animation de la vie sociale, partenaires locaux, habitants, etc.

#### Moyens mis en œuvre

- Campagne annuelle nationale pour la communication par département => Livret réalisé pour 2020
- Possibilité d'utiliser les outils SENACS pour la réalisation en local
- Temps d'accompagnement en collectif avec la Caf
- Pas de financement conséquent associé des institutions (échelle départementale : 200 € pour 200 livrets)

#### Calendrier Echéances

1<sup>ère</sup> communication départementale en 2021 (sur données 2019, décalage d'un an), la seconde en 2022 sur les données 2021 et la troisième en 2024 sur les données 2023.

Pour les communications locales par structure AVS, démarrage deuxième semestre 2021 et campagne annuelle.

#### Evaluation (indicateurs de suivi) :

- de réalisation
- de résultats

- 1 campagne départementale tous les deux ans (2021, 2022 et 2024)
- 1 campagne locale annuelle au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année pour chaque structure

## AXE 3 : FACILITER L'ACCES AUX SERVICES ET L'IMPLICATION DES PUBLICS



### Objectif stratégique : 32 Renouveler la communication en direction des familles, adapter les leviers aux nouveaux usages des publics

Pilote(s) : Sébastien QUEULIN (Caf) / Christophe REMONDET (Caf)

Partenaires mobilisés : Caf / Conseil Départemental (PMI) / Réseau des RAM

#### Intitulé de l'action

### 322 Renforcer l'information auprès des parents de jeunes enfants



#### Contexte

La diversité d'acteurs dans le domaine de la petite enfance et les aides associées (EAJE, RAM, assistantes maternelles, micro crèche PAJE, MAM, PMI, Caf etc.) ne facilite pas la lecture des dispositifs pour les familles et ne leur permet pas à ce jour de faire des choix en connaissance de l'ensemble des situations. De plus, les jeunes parents ne reçoivent aucune information de l'offre des services disponibles autre que la possibilité du suivi du nourrisson par la PMI. A ce jour, les moyens de répertoire l'offre disponible ne sont pas opérants et ne permettent pas de mettre en adéquation l'offre et la demande.

#### Enjeux de l'action

Afin de permettre un accès à un mode de garde qui correspond aux attentes et aux besoins de familles, il est primordial de travailler sur la communication délivrée aux jeunes parents de façon équitable sur l'ensemble du département quel que soit le lieu de naissance et le mode communication. Afin de faciliter la recherche et la réactivité face aux besoins des jeunes parents, il est nécessaire de développer le site monenfant.fr et de communiquer sur le sujet afin que celles-ci puissent trouver des modes de garde rapidement et adaptés.

#### Objectifs de l'action

- Faire connaître les acteurs de la petite enfance et les différents modes d'accueil à tous les parents dès la naissance de l'enfant, voir avant si possible
- Réaliser des documents de communication simples et pédagogiques afin d'éclairer les parents dans leur choix de mode de garde
- Développer l'outil monenfant.fr et en faire le référent départemental des modes de garde

#### Détails de l'action

- Finaliser les plaquettes Caf/PMI sur les différents modes d'accueils et en faire une communication élargie
- Adresser une information individualisée à chaque parent au moment de la naissance de l'enfant, voir, si possible en amont avec la réception de la déclaration de grossesse
- Développer et fiabiliser les informations sur monenfant.fr

#### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département.

#### Bénéficiaires

L'ensemble des familles concernées par une naissance.

#### Moyens mis en œuvre

- Travaux en collaboration Caf/PMI
- Plaquette imprimée par le Conseil Départemental
- Développement monenfant.fr
- Offre commune Caf/CPAM sur la naissance

#### Calendrier Echéances

- Finaliser les documents de communication d'ici fin 2022
- Développement et structuration de monenfant.fr d'ici fin 2021 et promotion du dispositif auprès des acteurs petite enfance sur l'année 2022
- Mise en place d'opérations de communication spécifique tout au long du SDSF à partir de 2022

#### Evaluation (indicateurs de suivi) :

- de réalisation
- de résultats

- Réalisation des plaquettes de présentation des acteurs de la petite enfance Caf/Conseil Départemental et diffusion à l'ensemble des futurs parents
- Au moins une proposition d'information attentionnée aux futurs parents au moment de la connaissance de la grossesse
- D'ici 2025, mise à disposition de l'ensemble des disponibilités de l'offre en matière de petite enfance répertoriée sur mon enfant.fr (accueil collectif et individuel)

## AXE 3 : FACILITER L'ACCES AUX SERVICES ET L'IMPLICATION DES PUBLICS



### Objectif stratégique : 32 Renouveler la communication en direction des familles, adapter les leviers aux nouveaux usages des publics

**Pilote(s)** : Référent parentalité + Christophe REMONDET (Caf)

**Partenaires mobilisés** : Caf, Référent parentalité, porteurs de projet, acteurs de la parentalité, collectivités locales.

#### Intitulé de l'action

### 323 Créer un répertoire actif des acteurs de la parentalité avec la déclinaison de leurs actions

#### Contexte

Le constat est fait d'une méconnaissance des projets menés par les acteurs de la parentalité, que ce soit au niveau des familles ou des partenaires. Cela peut notamment conduire à un manque de diversité des actions (mêmes projets portés par différentes structures) et à une sous-consommation de l'offre. Il apparaît également nécessaire de communiquer de manière plus appropriée, que ce soit en utilisant les nouveaux moyens de communication de grande échelle ou, au contraire, s'adapter à la réalité locale et à la ruralité du territoire.

#### Enjeux de l'action

Afin de pouvoir diversifier l'offre des porteurs de projets et d'améliorer le nombre de familles touchées par les actions parentalité, il apparaît essentiel de disposer d'un listage des actions et des porteurs de projet par EPCI. L'utilisation d'une communication de grande échelle ou adaptée à la réalité locale permettrait également de favoriser la participation des familles et la cohérence des actions entre elles.

#### Objectifs de l'action

- Créer un listage des actions et un annuaire des acteurs de la parentalité sur chaque EPCI
- Utiliser les moyens de communication à grande échelle (ex : réseaux sociaux, sites institutionnels type monenfant.fr)
- Se rapprocher des élus de collectivités locales afin de favoriser la promotion des actions parentalités par EPCI.

#### Détails de l'action

- Création et diffusion d'un annuaire des porteurs de projet avec la déclinaison de leurs actions afin de faciliter les portages associés (sur le modèle de la CTG de la communauté de communes du Pays de Luxeuil les Bains) par EPCI
- Utilisation des réseaux sociaux (création de page Facebook, Twitter etc.), communication dans le réseau de l'EPCI (mise en relation des acteurs), mise en avant sur le site monenfant.fr ou celui de communauté de communes etc.
- Sensibiliser les communautés de communes sur l'importance des mairies dans le relais de ces informations et profiter des temps de réunions communautaires pour évoquer ces sujets.

#### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département, à l'échelle des EPCI.

#### Bénéficiaires

Ensemble des familles par EPCI et acteurs du réseau parentalité.

#### Moyens mis en œuvre

- Accompagnement par le référent parentalité lors des réunions d'animation locale du réseau REAAP
- Actions de synthétisation des données par le référent parentalité
- Financement d'actions de communication

Estimation de la part Caf :

- Prise en charge du poste référent parentalité (cf. fiche parentalité)
- Financement d'actions de communication : 10 000 €

#### Calendrier

- Thématique à aborder lors des premières réunions du réseau parentalité, soit début 2022

#### Echéances

- Au fil de l'eau, mise à jour annuelle de la communication et du listage de ces actions

#### Evaluation

(indicateurs de suivi) :

- de réalisation

- de résultats

- Un annuaire des porteurs de projet et un listage des actions sur chaque EPCI avec une mise à jour annuelle
- Une synthèse de ces données au niveau départemental
- Objectif de 90% des actions parentalités sur monenfant.fr et/ou sur les réseaux sociaux d'ici 2025
- Systématisation de la promotion de l'action à l'ensemble des mairies de l'EPCI
- Sur chaque EPCI, une fois par an, réaliser un questionnaire à destination des participants sur la connaissance de l'action (lien avec questionnaire satisfaction fiche participation des parents)





## AXE 3 : FACILITER L'ACCES AUX SERVICES ET L'IMPLICATION DES PUBLICS

### Objectif stratégique : 33 Accroître l'inclusion numérique et l'accès au droit

**Pilote(s)** : Coordination départementale : Etat, Conseil Départemental et Caf (M. Vette)

**Partenaires mobilisés** : Caf, Etat, points numériques (Maison France Services, Maison de Services Aux Publics, etc.), collectivités locales, Centres Médico-Sociaux

#### Intitulé de l'action

### 331 Coordonner et amplifier l'inclusion numérique et l'accès aux droits



#### Contexte

Avec le développement des téléprocédures et des outils numériques, le constat est fait d'un besoin de renforcer l'accompagnement des usagers les plus éloignés du numérique, que ce soit par des actions de formation ou une proximité plus accrue des lieux de réalisation des démarches. Depuis plusieurs années, l'Etat et les partenaires institutionnels ont développé le maillage territorial avec la mise en place des Maisons de Service aux Publics, récemment transformées en Maisons France Service.

#### Enjeux de l'action

Afin de mailler au mieux le territoire et d'éviter les inégalités d'accès aux droits et au numérique, il est important de pouvoir s'interroger à l'échelle de chaque EPCI sur l'équipement et l'accessibilité des services publics. L'outil privilégié pour développer ces accès semble être les maisons France Service, en partenariat avec les autres institutions. A travers ces structures, des actions d'accompagnement et de formation peuvent également être proposées par les partenaires institutionnels.

#### Objectifs de l'action

- Chaque EPCI doit être couvert par un point numérique labellisé par l'Etat (MSAP ou MFS)
- Promouvoir ces dispositifs et l'offre de service numérique proposée sur les territoires dans une logique de coordination des différents acteurs voire schéma : « Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public » (SDAASAP, Etat et Conseil Départemental)
- S'assurer du bon fonctionnement des structures
- Assurer des actions de formation à destination des publics usagers, notamment ceux qui sont le plus éloigné du numérique

#### Détails de l'action

- Via les diagnostics CTG (Convention Territoriale Globale), aborder la question du point numérique et de l'accompagnement des usagers dans cette thématique. En l'absence de point numérique ou d'action d'accompagnement, proposer un déploiement de ces actions
- A travers les acteurs des collectivités locales (ex : secrétaires de Mairie), faire connaître l'existence de ces points relais numériques et prendre un réflexe d'orientation vers ces espaces
- Evaluer annuellement le fonctionnement des MFS/MSAP à travers notamment le comité de pilotage annuel tenu à la préfecture
- Une évaluation au sein de chaque EPCI sur le bon fonctionnement de la Maison France Service permettrait également d'ajuster les pratiques et de faire correspondre l'offre à la demande
- Proposer des ateliers informatiques et numériques à destination des usagers par les animateurs France Service ou en partenariat avec des structures locales

#### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département, à l'échelle des EPCI.

#### Bénéficiaires

Ensemble des habitants de la Haute-Saône, particulièrement les personnes les plus éloignées du numérique.

#### Moyens mis en œuvre

- Dispositifs MSAP/MFS
- Points numériques Caf
- Partenariats entre les différentes institutions

Estimation de la part Caf :

- Via l'appel à projet fonctionnement, possibilité de réaliser des ateliers numériques à destination des allocataires : 10 000 € par an

#### Calendrier Echéances

Actions à développer tout au long de la période du SDSF avec un focus sur la création de structures MFS/MSAP lors des diagnostics CTG.

#### Evaluation

*(indicateurs de suivi) :*  
- de réalisation  
- de résultats

- Ensemble des EPCI couvert par au moins une structure MSAP ou MFS d'ici 2025
- Au moins une session de présentation/formation aux personnels des collectivités locales par l'animateur MSAP/MFS par EPCI tous les ans
- Réaliser une évaluation annuelle par EPCI du fonctionnement de la MSAP/MFS et reporter ces éléments lors du COPIL réalisé par la préfecture
- Au moins un atelier de formation à destination des usagers par EPCI et par an



## AXE 3 : FACILITER L'ACCES AUX SERVICES ET L'IMPLICATION DES PUBLICS

### Objectif stratégique : 33 Accroître l'inclusion numérique et l'accès au droit

Pilote(s) : Christophe REMONDET (Caf)

Partenaires mobilisés : Animatrice des RAM (Relais assistants maternels) ou RPE (Relais petite enfance), Caf, EAJE (Etablissement d'accueil du jeune enfant)

#### Intitulé de l'action

### 332 Développer le rôle de « guichet unique » pour les Relais d'assistants maternels (RAM)

#### Contexte

Afin de faciliter la recherche de mode de garde, les familles ont besoin d'avoir un intervenant unique pour répondre à leurs demandes et leurs interrogations en matière d'accueil de leurs enfants, qu'il soit individuel ou collectif. Le traitement des demandes d'information en ligne s'inscrit dans la volonté de la Branche de simplifier les démarches des familles dans leur recherche d'un mode d'accueil individuel ou collectif, en leur offrant la possibilité d'exprimer leur demande directement en ligne sur le site monenfant.fr. Cela consiste pour le Ram à assurer une coordination en réseau avec les autres acteurs locaux du territoire, offrir un accompagnement personnalisé aux familles dans leur parcours de recherche et centraliser les demandes d'accueil à l'échelle du territoire.

#### Enjeux de l'action

Afin de faciliter la recherche du mode de garde et d'individualiser la réponse aux familles, les relais d'assistantes maternelles ont un rôle clé à jouer. Ayant vocation à devenir lieu d'information puis guichet unique, il est important de pouvoir faire monter en compétence les animatrices RAM et de leur mettre à disposition les moyens nécessaires pour s'inscrire dans cette trajectoire.

#### Objectifs de l'action

- Couvrir chaque EPCI par un Lieu d'information
- Mettre en ligne les disponibilités des assistants maternels et des EAJE via monenfant.fr
- Faire de monenfant.fr la porte d'entrée unique des modes de garde pour les familles
- En fin de SDSF, Référencer chaque RAM comme guichet unique

#### Détails de l'action

- Dans chaque diagnostic CTG, intégrer la question du RAM en tant que lieu d'information
- Déploiement d'action de promotion et mesures incitatives à la déclaration des disponibilités sur le site monenfant.fr pour les assistantes maternelles et les EAJE
- Fiabiliser les circuits de demande de modes de garde ou interrogation des familles via monenfant.fr et la réponse apportée par le RAM de l'EPCI concerné
- Chaque RAM centralise les demandes des parents sur le territoire, répond aux sollicitations des familles en ligne sur monenfant.fr, leur propose des rendez-vous et assure un suivi
- Avec le déploiement des CTG, inscrire chaque RAM dans une trajectoire de guichet unique pour la fin du SDSF en lien avec les collectivités et les partenaires

#### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département, à l'échelle du territoire de compétences.

#### Bénéficiaires

L'ensemble des familles concernées par la recherche d'un mode de garde.

#### Moyens mis en œuvre

- Financement via le dispositif mission renforcée « Guichet unique d'information »
- Actions de promotion du dispositif sur chaque CTG
- Développement du site monenfant.fr

Estimation de la part Caf :

- Financement de la PS Ram : 420 000 € par an
- Dispositif mission renforcée : 3 000 € par mission

#### Calendrier Echéances

- Déploiement des actions de promotion sur chaque CTG 2021 et 2022
- Déploiement de mon enfant.fr tout au long du SDSF
- Ensemble des RAM du département guichet unique pour la fin 2025

#### Evaluation

(indicateurs de suivi) :

- de réalisation
- de résultats

- Chaque EPCI est couvert par un RAM labellisé lieu d'information pour fin 2023
- Chaque EPCI est couvert par un RAM labellisé guichet unique pour fin 2025
- L'ensemble des disponibilités des assistantes maternelles et des EAJE sont accessibles sur monenfant.fr d'ici fin 2025
- Au moins 50% des demandes faites au RAM passent par mon enfant.fr en 2025



## AXE 4 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS L'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE ET LA COMPLEMENTARITE DES SERVICES

**Objectif stratégique: 41 Appuyer la mise en réseau et la coordination départementale des acteurs, services et actions**

**Pilote(s) :** Christophe REMONDET (Caf)

**Partenaires mobilisés :** Caf, institutions partenariales finançant le dispositif, structure porteuse du dispositif

### Intitulé de l'action

#### 411 Créer un poste départemental de référent parentalité



### Contexte

Le constat est fait du manque d'une instance de coordination et d'échanges entre les acteurs de la parentalité. Afin de favoriser la cohérence d'ensemble des actions parentalité, développer la communication auprès des partenaires et des familles, mettre en réseau les acteurs sur l'ensemble du département, piloter et évaluer les actions, il est nécessaire d'envisager la création d'un poste de référent parentalité.

### Enjeux de l'action

L'enjeu principal est de structurer l'offre des actions parentalité sur l'ensemble du département. Pour cela, il est nécessaire de créer un réseau des acteurs de la parentalité animé par un référent. Afin de gagner en cohérence, il est également nécessaire de piloter au mieux ce dispositif. La systématisation de la communication entre les partenaires et auprès des familles permettrait également de développer la fréquentation des actions parentalité. Enfin, afin de mesurer l'effectivité de ces actions, des dispositifs d'évaluation doivent être construits et suivis.

### Objectifs de l'action

- Création d'un cahier des charges partagé entre les différentes institutions et d'une fiche de poste pour le poste de référent parentalité du département de la Haute-Saône
- Se coordonner entre institutions pour définir les financements nécessaires à la mise en place de ce poste
- Mobiliser les acteurs du territoire pour définir une structure porteuse du poste de référent parentalité

### Détails de l'action

- Réalisation d'un cahier des charges partagé entre les différentes institutions et d'une fiche de poste du référent parentalité en partant des besoins du territoire et des actions à réaliser (cf fiches parentalité du SDSF)
- Définir les modalités de financement pluriannuelles entre les institutions
- Lancer un appel à candidature

### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département.

### Bénéficiaires

Ensemble des acteurs de la parentalité, collectivités locales.

### Moyens mis en œuvre

- Moyens humains à prévoir pour la réalisation du cahier des charges à partir des éléments du SDSF
  - Financement pluriannuel à définir par institution
- Part Caf : 25 000 € pour l'animation et 25 000 € pour le pilotage.

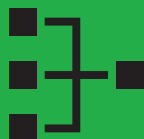
### Calendrier Echéances

Objectif : prise de fonction du référent avant fin du 1<sup>er</sup> semestre.

### Evaluation

*(indicateurs de suivi) :*  
- de réalisation  
- de résultats

- Poste créé en 2022
- Tenue des indicateurs évoqués dans le cahier des charges et la fiche de poste.



## AXE 4 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS L'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE ET LA COMPLEMENTARITE DES SERVICES

Objectif stratégique: 41 Appuyer la mise en réseau et la coordination départementale des acteurs, services et actions

Pilote(s) : Christophe REMONDET (Caf) et Conseil Départemental (PMI)

Partenaires mobilisés : Directeurs(trices) de crèches, Conseil Départemental (PMI), Caf

### Intitulé de l'action

#### 412 Renouveler le réseau des directeurs(trices) de crèches (EAJE) et la commission départementale



### Contexte

Depuis plusieurs années le constat est fait d'une méconnaissance des directeurs(trices) de crèche entre eux. Il n'y a en effet que peu de liens entre ces personnes qui exercent pourtant la même fonction. Cela pourrait également être intéressant d'intégrer les structures en gestion PAJE afin de renforcer les liens entre les structures du territoire. Contrairement aux RAM, il n'existe pas de réseaux des Directrices de structures, ce qui freine la communication entre les structures elles-mêmes mais aussi avec les autres acteurs de la petite enfance. Pour donner suite à la disparition de la CODAJE, les réunions directrices/Caf/Conseil Départemental (PMI) n'ont pas été reconduites. Or, le partenariat entre ces différents acteurs est nécessaire afin d'échanger sur les pratiques professionnelles, la législation, etc. ; et de trouver des leviers d'amélioration de la qualité d'accueil.

### Enjeux de l'action

Afin d'harmoniser les pratiques, de favoriser les échanges entre les pairs, de rechercher des pistes concrètes d'actions susceptibles d'améliorer la qualité de l'accueil, il semble opportun de créer un réseau des directeurs(trices) de crèches, et de l'élargir aux micro-crèches PAJE, sur le même modèle que le réseau des RAM, à savoir des réunions périodiques et a minima une réunion annuelle avec les institutions. Ce réseau permettra notamment d'échanger sur les différentes problématiques et de renforcer le lien entre les directeurs et les institutions au service de l'amélioration de la qualité et de son homogénéité sur le territoire.

### Objectifs de l'action

- Développer un réseau d'échanges entre les directeurs de crèche et renforcer les liens entre les structures
- Renforcer les liens entre les institutions et les directeurs d'établissement d'accueil de jeunes enfants
- Identifier de manière participative des pistes d'actions de nature à renforcer la qualité de l'accueil

### Détails de l'action

- Travailler à la structuration du réseau sur le même modèle que celui des RAM
- Accompagner le réseau dans sa capacité à définir, partager et mettre en œuvre une démarche qualité au sein des structures en fonction des priorités que les professionnelles auront identifiées
- Etablir au moins une réunion annuelle avec l'ensemble des institutions et des directeurs de crèches
- Positionner la Caf et la PMI sur le lancement du dispositif et en supervision du réseau

### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département.

### Bénéficiaires

L'ensemble des directeurs d'établissement d'accueil de jeunes enfants (PSU et micro crèche PAJE).

### Moyens mis en œuvre

- Appui Caf/Conseil Départemental (PMI)
  - Possibilité de mettre des locaux à disposition sur le département
  - Appui sur le réseau RAM pour le fonctionnement
- Estimation de la part Caf :
- Si besoin, accompagnement d'actions par un partenaire extérieur (notamment RAM), et possibilité de financement d'actions transverses via l'appel à projet : 10 000 € par an

### Calendrier Echéances

Réunion de lancement début 2022 pour mise en place en 2022.

### Evaluation

(indicateurs de suivi) :  
- de réalisation  
- de résultats

- Structuration du réseau sur l'année 2022 avec réalisation d'une note de cadrage
- A partir de 2023, tenue d'au moins une réunion mensuelle entre les directeurs d'EAJE/micro crèche PAJE
- Rédaction d'un document présentant la démarche qualité et les actions prioritaires définies par le réseau, mise en œuvre d'au moins une action sur la période 2023-2025
- A partir de 2023, au moins une réunion par an avec les institutions



## AXE 4 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS L'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE ET LA COMPLEMENTARITE DES SERVICES

Objectif stratégique: 41 Appuyer la mise en réseau et la coordination départementale des acteurs, services et actions

Pilote(s) : Christophe REMONDET (Caf)

Partenaires mobilisés : Animatrices de RAM (Relais Assistants Maternels), Caf, Conseil Départemental (PMI)

### Intitulé de l'action

**413 Maintenir la structuration du réseau des Relais assistants maternels et développer des actions communes**

### Contexte

Le constat est fait que le réseau est structuré de manière efficiente et n'appelle pas de modification conséquente. En revanche, afin de favoriser les échanges de pratique, la montée en compétence et le développement des RAM, il serait intéressant de développer les actions transverses entre les différents animateurs RAM.

### Enjeux de l'action

Afin de favoriser les interactions entre les animateurs et la montée en compétence de ces animateurs, il est important de pouvoir développer des actions transverses. La labellisation des RAM en tant que lieu d'information puis guichet unique va amener à développer de nouvelles missions et donc renforcer ce besoin de transversalité afin d'uniformiser les pratiques.

### Objectifs de l'action

- Maintenir et conforter la structuration du réseau
- Développer les actions transverses
- Créer une dynamique de labellisation en tant que lieu d'information puis guichet unique.

### Détails de l'action

- Maintenir des temps d'échanges réguliers entre les animateurs RAM
- Participation des institutions aux journées départementales des RAM
- Favoriser les actions en transversalité via les appels à projet
- Favoriser la labellisation des RAM en tant que lieu d'information puis guichet unique via une démarche incitative de la Caf

### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département.

### Bénéficiaires

Animateurs de relais assistantes maternelles.

### Moyens mis en œuvre

- Journées départementales des RAM
  - Réunions mensuelles
  - Actions transverses
  - Appui des institutions Caf/Conseil Départemental (PMI)
- Estimation de la part Caf :
- En plus de la PS RAM et des missions bonifiées (fiche guichet unique), possibilité de financer des actions transverses dans le cadre de l'appel à projet unique

### Calendrier Echéances

Développement des actions sur l'ensemble de la durée du Schéma.

### Evaluation

(indicateurs de suivi) :

- de réalisation

- de résultats

- Au moins une réunion mensuelle des animateurs RAM et une réunion annuelle type « journées départementales » avec intervention des institutions
- Au moins une action transverse annuelle à destination des animateurs RAM
- Indicateur sur la labellisation (voir fiche guichet unique)



## AXE 4 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS L'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE ET LA COMPLEMENTARITE DES SERVICES



### Objectif stratégique: 41 Appuyer la mise en réseau et la coordination départementale des acteurs, services et actions

Pilote(s) : Frédérique CHARBONNIER (UDCS) – Catherine MALCHAUSSE (Caf)

Partenaires mobilisés : Caf – Structures AVS – Union Départementale des Centres Sociaux (UDCS)

#### Intitulé de l'action

### 414 Structurer le réseau des centres sociaux et des espaces de vie sociale et dynamiser les relations entre les différentes structures

#### Contexte

Les Centres Sociaux du territoire (10 centres sociaux) et Espaces de Vie Sociale (6 EVS) n'ont pas d'entité juridique à ce jour les représentant. Le besoin se fait sentir d'avoir un espace d'échanges structuré et organisé pour l'ensemble de ces structures afin de favoriser la connaissance des acteurs, les partenariats voire des opérations de parrainage. La structuration de l'union départementale des centres sociaux et des espaces de vie sociale ayant vocation à représenter ces entités pourrait permettre de prendre des orientations communes et de peser de manière plus importante dans les échanges avec les partenaires.

#### Enjeux de l'action

La structuration de l'Union Départementale des Centres Sociaux permettra aux acteurs de l'animation de la vie sociale de disposer d'un pôle de ressources et d'appui, et en même temps d'un espace de dialogue et d'échanges au sein duquel les problématiques relatives à l'animation de la vie sociale pourront être abordées. Également, cela pourra permettre de favoriser l'interconnaissance des acteurs (EVS et Centres Sociaux) qui ne se fréquentent pas forcément aujourd'hui. Des actions de partenariat ou de parrainage entre centres sociaux et espaces de vie sociale pourront également être favorisées. Le fait d'avoir un interlocuteur unique à travers l'Union Départementale des Centres Sociaux permettra d'avoir une entité désignée pour traiter des problématiques liées à l'animation de la vie sociale à l'échelle du département.

#### Objectifs de l'action

- Structurer l'UD des Centres Sociaux représentant l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale (EVS + CS) afin notamment d'avoir un interlocuteur unique
- Développer les actions de partenariat et de coopération entre les centres sociaux et les espaces de vie sociale
- Faire de l'UD des Centres Sociaux l'instance d'échanges et de travail sur les problématiques liées à l'animation de la vie sociale sur le département de la Haute-Saône, en lien avec la Caf et développer les bonnes pratiques entre les centres sociaux

#### Détails de l'action

- Développer la structuration de l'Union des Centres Sociaux en s'appuyant sur les élus et les salariés des structures AVS et avec l'aide d'un accompagnement extérieur
- Agir en réseau : parrainage de structures, échanges de bonnes pratiques, mise en relation des structures entre elles etc.
- Fixer des calendriers de travaux annuels avec les problématiques à aborder tout au long de l'année (ex : maillage territorial, interconnaissance des EVS, problématique de l'isolement des seniors etc.)

#### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département.

#### Bénéficiaires

Structures AVS, Caf, habitants, partenaires.

#### Moyens mis en œuvre

- Réseau de l'UD des Centres sociaux existe déjà mais est à renforcer
- Relations fréquentes entre la Caf et les Centres Sociaux

Estimation de la part Caf :

- Possibilité d'un accompagnement extérieur pour la structuration de l'UD des centres sociaux : 10 000 € à 15 000 €

#### Calendrier Echéances

- Cahier des charges sur la structuration de l'UD à réaliser d'ici fin 2021
- Accompagnement extérieur sur l'année 2022 via une structure experte pour un fonctionnement optimal en 2023
- En parallèle débiter les actions de parrainage en 2022

#### Evaluation (indicateurs de suivi) :

- de réalisation
- de résultats

- Structuration de l'Union Départementale des Centres Sociaux en entité juridique d'ici 2023 (en respectant les jalons du calendrier)
- Au moins une action de partenariat annuelle entre EVS et Centres Sociaux
- Maintenir un rythme d'une réunion trimestrielle de l'UD des centres sociaux avec un calendrier de thématiques à aborder à définir en amont

## AXE 4 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS L'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE ET LA COMPLEMENTARITE DES SERVICES



### Objectif stratégique: 41 Appuyer la mise en réseau et la coordination départementale des acteurs, services et actions

Pilote(s) : Claire RUHLMANN (Caf) et Education Nationale (SDEJS)

Partenaires mobilisés : Caf, Conseil Départemental, Education Nationale, collectivités locales, gestionnaires d'accueil, acteurs de l'enfance et de la jeunesse

#### Intitulé de l'action

### 415 Améliorer la coordination entre les instances départementales dans le domaine enfance-jeunesse



#### Contexte

Il existe aujourd'hui plusieurs instances au niveau départemental pour échanger autour des thématiques « enfance et jeunesse ». A ce jour, aucun inventaire et mode de fonctionnement n'a été défini entre elles. Cela ne permet pas d'avoir une visibilité claire sur le rôle de chacun et ne favorise pas les passerelles entre les différents domaines (enfance, jeunesse, prévention, loisirs, ...).

#### Enjeux de l'action

L'identification et l'articulation entre les différentes instances au niveau départemental permettront de favoriser les échanges et la mise en réseau des acteurs. Cela permettra également d'identifier les ressources sur les différentes thématiques et de réaliser des passerelles tout au long du parcours socio-éducatif du jeune. Ce premier travail doit permettre de constituer un socle pour travailler en commun entre les différentes instances et les allers/retours entre les travaux au niveau départemental et ceux menés au niveau des EPCI.

#### Objectifs de l'action

- Répertorier les différentes instances et identifier leur rôle
- Répertorier les dispositifs existants afin de faciliter les passerelles tout au long du parcours socio-éducatif du jeune

#### Détails de l'action

- Lister les thématiques et les instances correspondantes (prévention, qualité, inclusion, santé, ...)
- Référencer les dispositifs existants afin de développer une approche transverse des problématiques

#### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département.

#### Bénéficiaires

Ensemble des acteurs de l'enfance et de la jeunesse.

#### Moyens mis en œuvre

- Instances déjà existantes (GAD, copil CTG...)
  - Volonté de créer un copil jeunesse (fiche action jeu-2)
- Estimation de la part Caf :
- Moyen d'ingénierie à étudier

#### Calendrier Echéances

2022, une fois le copil jeunesse installé : réalisation du document synthétique et diffusion.

#### Evaluation

- (indicateurs de suivi) :
- de réalisation
  - de résultats

Réalisation d'un document synthétique présentant les différentes instances et dispositifs sur la thématique de l'enfance et de la jeunesse et diffusion auprès des acteurs de l'enfance et de la jeunesse.




## AXE 4 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS L'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE ET LA COMPLEMENTARITE DES SERVICES

**Objectif stratégique : 42 Soutenir la qualité de l'offre d'accueil, des services et actions, et la qualification des professionnels**

**Pilote(s) :** Claire RUHLMANN (Caf)

**Partenaires mobilisés :** Structures gestionnaires, éducation nationale, Caf, PAEJ (Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes)

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>421 Sensibiliser à l'accueil d'enfants et de jeunes à difficultés multiples (comportementales, psychiques)</b> 
<b>Contexte</b>	Un constat est partagé par une grande partie des acteurs de l'enfance (structures accueil collectif de mineurs (ACM), éducation nationale, porteurs de projets CLAS, etc.) sur le développement de la problématique de l'accueil des enfants à difficultés multiples qui fragilise les équipes de professionnels et la qualité de l'accueil pour l'ensemble du groupe. A ce jour, il n'existe pas de cadre pour organiser l'expression des difficultés rencontrées par les équipes d'animation et autres professionnels en lien avec les enfants et les jeunes sur les temps périscolaires et extrascolaires. Les ressources mobilisables par les professionnels sont peu identifiées, l'accompagnement de ces derniers est peu développé.
<b>Enjeux de l'action</b>	Pour éviter la fragilisation des équipes d'animation et autres professionnels en lien avec les enfants et les jeunes sur les temps périscolaires et extrascolaires, il semble opportun de recueillir les besoins des professionnels et d'envisager des actions par territoire du type actions de sensibilisation et de formation des professionnels aux compétences psycho-sociales, analyse de la pratique, etc.
<b>Objectifs de l'action</b>	Explorer les possibilités d'accompagnement des professionnels (analyse de la pratique, échanges entre pairs, intervenants extérieurs, etc.), et développer les outils à leur disposition.
<b>Détails de l'action</b>	Mise en place d'un groupe de travail composé d'acteurs du terrain et coanimé par l'Education nationale et la CAF dont les principales missions seraient : <ul style="list-style-type: none"><li>- Définir les modalités de recueil des difficultés et des besoins des professionnels (questionnaire, enquête...)</li><li>- Recenser les expériences et projets mis en place localement sur le département (bonnes pratiques, expérimentations...)</li><li>- Recenser les expériences concluantes menées sur d'autres départements</li><li>- Produire une compilation des ressources mobilisables et en assurer la diffusion auprès des structures (intervenants, documentation, plateformes...)</li><li>- Favoriser l'émergence de projets, soit à l'échelle des territoires ou du département, si cela s'avère pertinent</li></ul>
<b>Territoire(s) concerné(s)</b>	L'ensemble du département.
<b>Bénéficiaires</b>	Structures gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs, éducation nationale, porteurs de projets CLAS etc.
<b>Moyens mis en œuvre</b>	Mise à disposition de temps de travail pour lancement du groupe de travail sur le sujet. Estimation de la part Caf : <ul style="list-style-type: none"><li>• Financement possible des actions via l'appel à projet fonctionnement (comme par exemple l'analyse de la pratique professionnelle)</li></ul>
<b>Calendrier Echéances</b>	Lancement du groupe de travail sur l'année 2022 et propositions d'action pour début 2023. Objectif d'une première action sur l'année 2023. Un bilan du dispositif sera réalisé à la fin du SDSF pour établir les modalités de reconduction.
<b>Evaluation (indicateurs de suivi) :</b> - de réalisation - de résultats	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lancement du groupe de travail début 2022, propositions du groupe à valider par le COPIL SDSF début 2023</li><li>- Au moins une action annuelle sur le département à partir de 2023</li></ul>



## AXE 4 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS L'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE ET LA COMPLEMENTARITE DES SERVICES

### Objectif stratégique : 42 Soutenir la qualité de l'offre d'accueil, des services et actions, et la qualification des professionnels

Pilote(s) : Christophe REMONDET (Caf)

Partenaires mobilisés : Réseau des Relais assistants maternels (RAM), Conseil Départemental (PMI), FEPEM et Particulier Emploi (Le réseau d'informations du secteur de l'Emploi à domicile), Caf

#### Intitulé de l'action

### 422 Redynamiser l'offre d'accueil individuel en petite enfance

#### Contexte

Le constat est fait d'un recul de l'activité des assistants maternels (vieillesse des professionnels, baisse des premières demandes), et le nombre de familles bénéficiaires du complément mode de garde a diminué de près de 7% depuis 2012. Même si l'accueil individuel chez un assistant maternel constitue le premier mode d'accueil formel en France, cette offre souffre d'un déficit d'information et d'image auprès des parents : seules 22% des familles exprimaient le souhait de recourir à ce mode d'accueil contre 31% pour le recours à une crèche. Au regard des enjeux liés au développement des compétences professionnelles, à l'amélioration de la qualité de l'accueil individuel et aux perspectives d'évolution de carrière, il est nécessaire de favoriser le départ en formation continue des assistants maternels et ainsi améliorer leur professionnalisation. De plus, pour répondre aux difficultés des assistantes maternelles, la question des maisons d'assistantes maternelles doit pouvoir être abordée à l'échelle départementale et au sein des EPCI.

#### Enjeux de l'action

Promouvoir le métier d'assistants maternels sur l'ensemble du territoire afin de pallier le vieillissement des professionnels et la baisse des demandes. Il est important également de rendre le métier attractif en professionnalisant le métier d'assistant maternel. Enfin, la question du développement des MAM, notamment dans les EPCI où le taux de couverture est inférieur à 58% doit également être abordée.

#### Objectifs de l'action

- Pallier le vieillissement des assistants maternels et remplacer les départs à la retraite à l'échelle des EPCI
- Professionnaliser le métier d'assistant maternel en envoyant les professionnels en formation qualifiante et les maintenir dans cet emploi
- Mettre en avant le développement des MAM en lien avec les politiques territoriales sur chaque EPCI et en cohérence avec le développement des structures d'accueil collectives

#### Détails de l'action

- A travers le déploiement des CTG, interroger la question du vieillissement des assistants maternels et proposer des pistes d'action pour limiter l'absence de remplacement
- Via les RAM, proposer des parcours de formation aux assistants maternels et inciter au maintien dans l'emploi en professionnalisant le secteur, notamment par la promotion du certificat de spécialisation « Travailler en maison d'assistants maternels »
- Renforcer l'attractivité du métier dans un contexte de nouvelles évolutions du secteur de l'Emploi à domicile : entrée en vigueur le 1er janvier 2022 de la nouvelle Convention Collective Nationale
- Aborder le sujet des MAM dans chaque EPCI où le taux de couverture est inférieur à 58%

#### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département, à l'échelle des EPCI.

#### Bénéficiaires

L'ensemble des assistants maternels.

#### Moyens mis en œuvre

- Développement des Conventions Territoriales Globales (CTG)
- Accompagnement par le réseau RAM
- Développement des MAM (Maison d'assistants maternels)

Estimation de la part Caf :

- 10 000 € par an en ce qui concerne l'appel à projet fonctionnement, pour des actions de formation
- Partie aide à l'investissement du plan rebond petite enfance en cas d'absence de projet collectif : 7400 € par place

#### Calendrier Echéances

Actions à déployer tout au long du Schéma.

#### Evaluation (indicateurs de suivi) : - de réalisation - de résultats

- Présence d'au moins une action d'analyse de la pratique professionnelle sur chaque EPCI par année
- Tenue d'au moins une réunion départementale avec l'ensemble des acteurs à partir de 2022
- Annuellement et pour chaque RAM, remplir la mission d'envoyer 10% des assistantes maternelles en formation chaque année
- En cas d'absence de projet d'accueil collectif sur les EPCI où le taux de couverture est inférieur à 58%, proposer la mise en place d'une MAM sur le territoire
- Au moins une action de valorisation annuelle de promotion du métier d'assistant maternel à l'échelle du département



## AXE 4 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS L'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE ET LA COMPLEMENTARITE DES SERVICES

### Objectif stratégique : 42 Soutenir la qualité de l'offre d'accueil, des services et actions, et la qualification des professionnels

Pilote(s) : Claire RUHLMANN (Caf) et Education Nationale (SDEJS)

Partenaires mobilisés : Caf, Conseil Départemental, Education Nationale (SDEJS), collectivités locales, gestionnaires d'ACM (accueil collectif de mineurs)

#### Intitulé de l'action

### 423 Développer la qualité des accueils périscolaires et extrascolaires

#### Contexte

La couverture en site d'accueils périscolaires et extra scolaires est satisfaisante à l'échelle du département. Cependant, cela cache des disparités en termes de qualité d'accueil. Afin de maintenir l'attractivité de cette offre de service, la qualité de l'accueil est à renforcer sur les sites afin de répondre au mieux aux besoins des enfants, des familles et des professionnels de l'animation exerçant au sein de ces accueils de loisirs sans hébergement. Un aspect ressources humaines est également à prendre en compte dans les enjeux liés à la qualité d'accueil des ALSH. En effet, on observe un « turn over » des équipes, des difficultés de recrutements, un manque de qualification des animateurs et un inégal accès à la formation continue.

#### Enjeux de l'action

Au-delà de la couverture territoriale, la qualité des accueils périscolaires et extra scolaires est un enjeu de la COG 2018-2022. Le déploiement des Projets Educatifs de Territoire ainsi que la mise en œuvre du plan relance Plan mercredi sont deux signaux forts envoyés par la Cnaf dont la Caf de la Haute-Saône compte se saisir pour agir en ce sens et sur les différents volets : aménagement des locaux, montée en compétence des professionnels de l'animation, engagement des gestionnaires et des collectivités locales dans la mise en œuvre de démarche qualité (Projet Educatif Territorial).

#### Objectifs de l'action

- Couvrir l'ensemble des EPCI ou communes du département ayant la compétence enfance-jeunesse par un PET
- Promouvoir le Plan de relance plan mercredi auprès des collectivités locales et en articulation avec le déploiement des contrats PACT 2 du Conseil Départemental pour mobiliser les aides à l'investissement et permettre la rénovation, l'extension ou la création de locaux adaptés
- Améliorer la gestion des ressources humaines (fidéliser les équipes, améliorer le niveau de qualification initiale et favoriser l'accès aux dispositifs de formation continue...)

#### Détails de l'action

- Dans le cadre des travaux du GAD et du déploiement des CTG, communiquer sur les opportunités en termes de soutien à l'ingénierie pour la mise en place d'un PET
- Prendre appui sur les travaux CTG et en cohérence avec le déploiement des PACT 2, communiquer sur les mesures de soutien aux projets immobiliers périscolaires et extrascolaires
- Intégrer les problématiques de gestion des ressources humaines dans les travaux du GAD

#### Territoire(s) concerné(s)

L'ensemble du département.

#### Bénéficiaires

- Enfants et jeunes de 3 à 17 ans
- Professionnels de l'animation

#### Moyens mis en œuvre

- Travaux dans le cadre du Groupe d'Appui Départemental
- Déploiement des CTG /PACT 2
- Plan relance – Plan mercredi (3 volets : immobiliers, ingénierie et bonus Mercredi)
- Appel à projet thématique pour les actions de formation

Estimation de la part Caf :

- Bonus Plan mercredi : 180 000 euros
- Plan de relance Plan Mercredi – volet immobilier : 250 000 euros/an (60% du projet)
- Plan de relance Plan Mercredi – volet ingénierie : 20 000 euros/an (80% financement de l'action)
- Appel à projet thématique fonctionnement : 15 000 euros/an
- Appel à projet Immobilier/mobilier : 40 000 euros/an

#### Calendrier Echéances

Actions à déployer sur l'ensemble de la durée du Schéma.

#### Evaluation

(indicateurs de suivi) :

- de réalisation
- de résultats

- L'ensemble des EPCI ou communes du département ayant la compétence enfance-jeunesse est couvert par un PET
- Au moins 1 projet immobilier soutenu par année
- Au moins une action par an de formation du personnel réalisée par gestionnaire (collective ou individuelle)
- Intégrer les problématiques RH dans les travaux du GAD au moins une fois par an





# Annexe 2

# Le glossaire

<b>AAH</b> : Allocation aux Adultes Handicapés	<b>EAJE</b> : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant	<b>PSU</b> : Prestation de Service Unique
<b>AAEH</b> : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	<b>EPCI</b> : Etablissement Public de Coopération Intercommunale	<b>PMI</b> : Protection Maternelle et Infantile (Service du Département)
<b>AMF</b> : Association des Maires de France	<b>GAD</b> : Groupe d'Appui Départemental (Cf. PET)	<b>QPV</b> : Quartier Politique de la Ville
<b>AMRF</b> : Association des Maires Ruraux de France	<b>IMAJE</b> : Indicateurs de Mesure de l'Accueil des Jeunes Enfants	<b>RAM</b> : Cf. RPE
<b>AVIP</b> : Crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle	<b>INSEE</b> : Institut National de la Statistique et des Etudes	<b>REAAP</b> : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
<b>AVS</b> : Animation de la Vie Sociale (Cf. SDAVS)	<b>LAEP</b> : Lieu d'Accueil Enfant Parent	<b>RP</b> : Recensement de la Population
<b>ANCT</b> : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	<b>MAM</b> : Maison d'Assistants Maternels	<b>RPE</b> : Relais Petite Enfance (nouvelle dénomination des Relais Assistants Maternels).
<b>CAF</b> : Caisse d'Allocations Familiales	<b>MDPH</b> : Maison Départementale des Personnes Handicapées	<b>RSA</b> : Revenu de Solidarité Active
<b>CC</b> : Communauté de Communes	<b>MFS</b> : Maison France Services	<b>SDAVS</b> : Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale
<b>CIJ</b> : Centre Information Jeunesse	<b>MSA</b> : Mutualité Sociale Agricole	<b>SENACS</b> : Système d'Echanges National des Centres Sociaux
<b>CLAS</b> : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	<b>MSAP</b> : Maison de Services Aux Publics	<b>SDSF</b> : Schéma Départemental des Services aux Familles
<b>CNAF</b> : Caisse Nationale des Allocations Familiales	<b>ONPV</b> : Observatoire National de la Politique de la Ville	<b>UDCS</b> : Union Départementale des Centres Sociaux
<b>COFIL</b> : Comité de Pilotage	<b>PAEJ</b> : Point Accueil et Ecoute Jeunes	<b>UDAF</b> : Union Départementale des Associations Familiales
<b>CPOG</b> : Convention Pluriannuel d'Objectif et de Gestion	<b>PAJE</b> : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant	<b>ZUS</b> : Zone Urbaine Sensible
<b>CTG</b> : Convention Territoriale Globale	<b>PARH</b> : Pôle d'Appui et de Ressources Handicap	
<b>DGCS</b> : Direction Générale de la Cohésion Sociale (Ministère des solidarités et de la Santé)	<b>PET</b> : Projet Éducatif de Territoire	

**Schéma Départemental des Services aux Familles**

**2021-2025**

*Septembre 2021*